Communauté de communes Mellois en Poitou

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL VALANT PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT (PLUi-H)

Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



BILAN DE LA CONCERTATION

SOMMAIRE

I- L'élaboration du PLUi-H

1. Contexte

2. Les objectifs du PLUi-H

3. La gouvernance du projet

4. Les étapes de l'élaboration

II-La co-construction du projet avec les communes

1. Les instances de pilotage

2. Les modalités de la co-construction

III- La concertation avec les acteurs non-institutionnels

1. Les modalités de la concertation et d'information prescrits

2. L'organisation de la concertation

3. Les publics cibles

4. Les moyens d'information

5. Les espaces d'expression, de dialogue et de sensibilisation

6. Cartographie des actions sur le territoire

IV- Bilan quantitatif et qualitatif de la concertation

1. Le nombre de personnes touchées

2. Le nombre de participants

3. Le nombre de contributions

4. Synthèse des contributions par thématique et prise en compte des contributions

I- L'ÉLABORATION DU PLUI-H

1- Contexte

Le 26 janvier 2012, le Syndicat Mixte d'Action pour l'Aménagement du Pays Mellois prescrit l'élaboration d'un Schéma de COhérence Territoriale (SCoT) sur le périmètre de l'actuel territoire communautaire (précédemment celui des Communauté de Communes Val de Boutonne, Communauté Cantonale de Celles-sur-Belle, Communauté Communes Coeur du Poitou, Communauté de Communes du Lezayen, Communauté de Communes de Melle). L'objectif étant de porter une stratégie territoriale et de grandes orientations d'aménagement partagées sur tout le territoire.

Au 1er janvier 2017, les quatre communautés de communes existantes fusionnent, créant par la suite la communauté de communes Mellois en Poitou, qui prend la compétence en matière de document d'urbanisme.

Le 03 avril 2018, le conseil communautaire de Mellois en Poitou acte le lancement d'un inventaire des zones humides, des réseaux hydrographiques, des plans d'eau et du maillage bocager. Ce travail d'inventaire est indispensable en prévision du lancement d'un futur Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) et pour se mettre en conformité avec les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) en vigueur sur le territoire.

Le 09 juillet 2018, l'élaboration du SCoT étant suffisamment avancée, Mellois en Poitou prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) à l'échelle du territoire de la Communauté de communes, soit à la même échelle que le SCoT.

L'objectif étant de faciliter ainsi la traduction du Projet d'Aménagement et de Développement Durables et du Document d'Orientations et d'Objectifs, issus du SCoT, en orientations et en règles d'urbanisme à l'échelle de la parcelle dans le futur PLUi.

L'élaboration du SCoT a été menée à son terme et le document a été approuvé par le conseil communautaire le 02 mars 2020.

Les dispositions du SCoT ont fait émerger la volonté d'élaborer un programme local de l'habitat (PLH) qui serait l'incarnation d'une politique locale de l'habitat spécifique à Mellois en Poitou. Fortd de ce constat, les élus ont souhaité intégrer l'élaboration d'un programme local de l'habitat (PLH) à celle du plan local d'urbanisme intercommunal, pour aboutir à l'élaboration d'un PLUi tenant lieu de PLH (PLUi-H), conformément à l'article L151-44 du code de l'urbanisme. Cette élaboration simultanée permet de mettre en cohérence au sein d'un même document les politiques d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'habitat. Ainsi, le 01 juillet 2021, le conseil communautaire délibère en faveur de la prescription d'un PLUi-H.

Le 30 juin 2022, Mellois en Poitou s'est dotée d'un plan de paysage, dans un souci de valorisation de son patrimoine local, à la fois architectural, naturel et immatériel. Son objectif est aussi d'incorporer la dimension paysagère dans certaines politiques publiques, notamment l'élaboration du futur PLUi-H.

De même, entre juin 2021 et mars 2022, les élus ont travaillé a poser les termes d'une stratégie d'attractivité économique pour Mellois en Poitou, au regard de l'articulation nécessaire de cette importante compétence communautaire avec le futur PLUi-H et les enjeux fonciers qui en découlent.

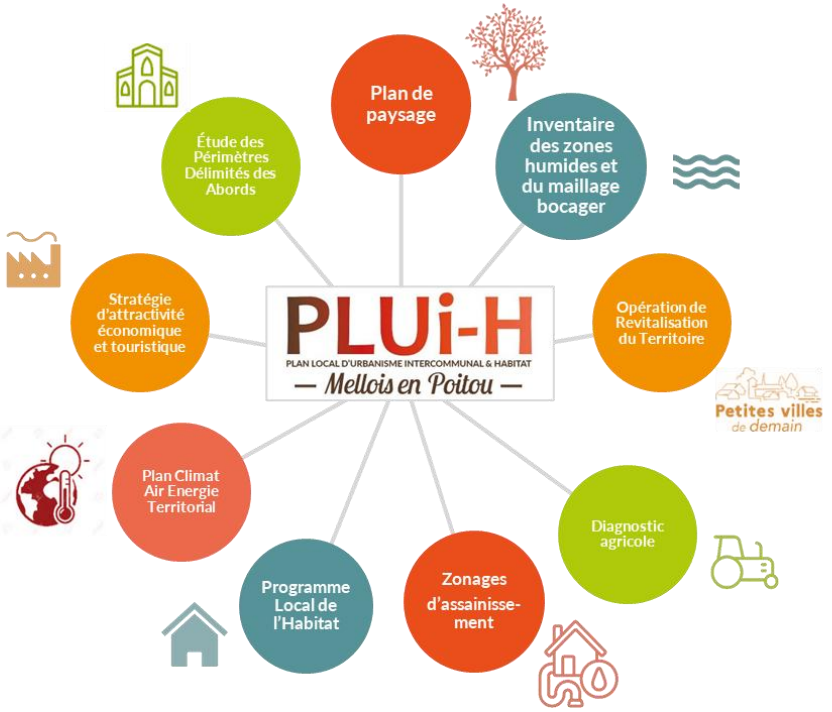
Par ailleurs, le 13 janvier 2023, dans un souci de mise en conformité avec la loi de transition énergétique pour la croissance verte du 17 août 2015, la collectivité s'est lancée dans l'élaboration de son premier Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Pour rappel, ce document se place au rang supérieur dans la hiérarchie de compatibilité avec le PLUi-H. Le PCAET a ainsi contribué à alimenter le projet PLUi-H sur le volet énergie et climat en identifiant notamment les risques et les vulnérabilités du territoire face au changement climatique et en donnant des leviers pour une meilleure résilience.

Le 25 mai 2023, Mellois en Poitou se dote de son premier Projet de territoire : « Mellois en Poitou 2030. Pour une ruralité attractive et solidaire engagée dans la transition écologique ». Il donne un cap à suivre pour engager la collectivité vers une ruralité attractive et solidaire, investie dans la transition écologique.

En parallèle du projet de PLUi-H, le 07 septembre 2023, la collectivité a lancé la révision de ses zonages d'assainissement dans les communes desservies par un réseau collectif, au regard du lien de condition entre la capacité de ces réseaux et les ouvertures à l'urbanisation projetées dans le futur PLUi-H.

Enfin, également à la faveur de l'élaboration du PLUi-H, l'UDAP Deux-Sèvres (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine) a procédé à la mise en place de « Périmètres Délimités des Abords (PDA) » pour la protection des monuments historiques. Les PDA, tracés à la parcelle, se substituent aux périmètres circulaires de 500 mètres précédemment en vigueur dans les communes concernées. Ils sont annexés au PLUi-H.

Ainsi, ce faisceau d'études et de projets menés concomitamment à l'élaboration du PLUi-H est venu enrichir considérablement le travail qui a été mené et a affiné sa précision. Pour la collectivité, le PLUi-H a pris le rôle « d'ensemblier », recoupant toutes les données, les stratégies et les études produites dans son orbite.



2- Les objectifs du PLUi-H

Dans sa délibération du 01 juillet 2021, le conseil communautaire de Mellois en Poitou a fixé les objectifs poursuivis par l'élaboration du PLUi-H.

Classé en grandes orientations, les objectifs de cette élaboration pour le territoire sont :

- **Un cadre de vie rural accueillant et attractif**

Le PLUi-H : un outil fédérateur au service du projet de territoire du Mellois en Poitou :

- contribuer à faire territoire et à se sentir Mellois en se dotant d'un outil commun,
- mettre en avant une ruralité assumée et permettre l'appropriation du PLUi-H par le plus grand nombre.

Garantir l'accueil de toutes les populations dans une démarche inclusive :

- conserver les habitants actuels, notamment les jeunes, viser l'équité dans l'accueil des futurs habitants, et prendre en compte l'accueil des personnes âgées,
- contribuer au développement d'un cadre de vie rural qui donne envie à une population active de s'installer.

Valoriser le patrimoine bâti ancien :

- conserver, protéger et valoriser l'architecture historique locale visible grâce aux éléments bâtis en pierre, aux murets et aux petits patrimoines.

Se doter de règles d'urbanisme permettant l'adaptation aux évolutions sociétales :

- viser l'encadrement et la facilitation des projets sur le territoire, en intégrant le développement de la fibre,
- veiller à l'équilibre entre l'architecture historique locale et les projets de constructions nouvelles.

- **Un territoire multipolaire et durable**

Garantir un aménagement du territoire équilibré et multipolaire :

- conforter le caractère multipolaire du territoire,
- veiller à une organisation territoriale équilibrée sur l'ensemble du Mellois en Poitou et à l'équilibre entre le développement des bourgs et celui des hameaux.

Permettre un développement économique diversifié et équilibré :

- permettre l'installation et l'accompagnement des activités économiques, en garantissant leur diversité (activités agricoles, industrielles, commerçantes, artisanales, touristiques),
- garantir l'équilibre du développement économique en s'appuyant sur la notion d'aire de chalandise autour des bourgs structurants et des zones d'activités existantes.

Faciliter et accompagner le développement du secteur agricole :

- veiller au développement du bâti agricole, notamment des bâtis anciens de qualité,
- accompagner les agriculteurs du territoire dans leurs projets d'installation ou d'extension ; et veiller à une utilisation raisonnée des espaces agricoles pour maintenir et faciliter l'activité agricole.

Assurer une offre de l'habitat diversifiée et adaptée :

- garantir une offre de logements répartie de manière équilibrée sur le territoire,
- requalifier et améliorer l'habitat ancien des bourgs et hameaux pour l'adapter aux besoins de la population.

Un paysage rural et environnemental résilient et à valoriser

Agir sur la qualité paysagère et la qualité d'un environnement rural :

- mettre en valeur et protéger les éléments naturels et bâtis du paysage qui contribuent à la qualité de l'environnement : les haies, le paysage bocager, le petit patrimoine,
- garantir un aménagement qui maintienne et révèle l'authenticité des bourgs, villages et hameaux.

Protéger et valoriser les richesses naturelles ainsi que les continuités écologiques :

- protéger et valoriser la diversité du paysage naturel : vallons, plaines, vallées encaissées, zone bocagère, zones humides, cours d'eau et forêts.
- faire des continuités écologiques et de la trame verte et bleue existante un marqueur paysager fort, et s'appuyer également sur le maillage des chemins de découverte.

S'inscrire dans une démarche de sobriété foncière :

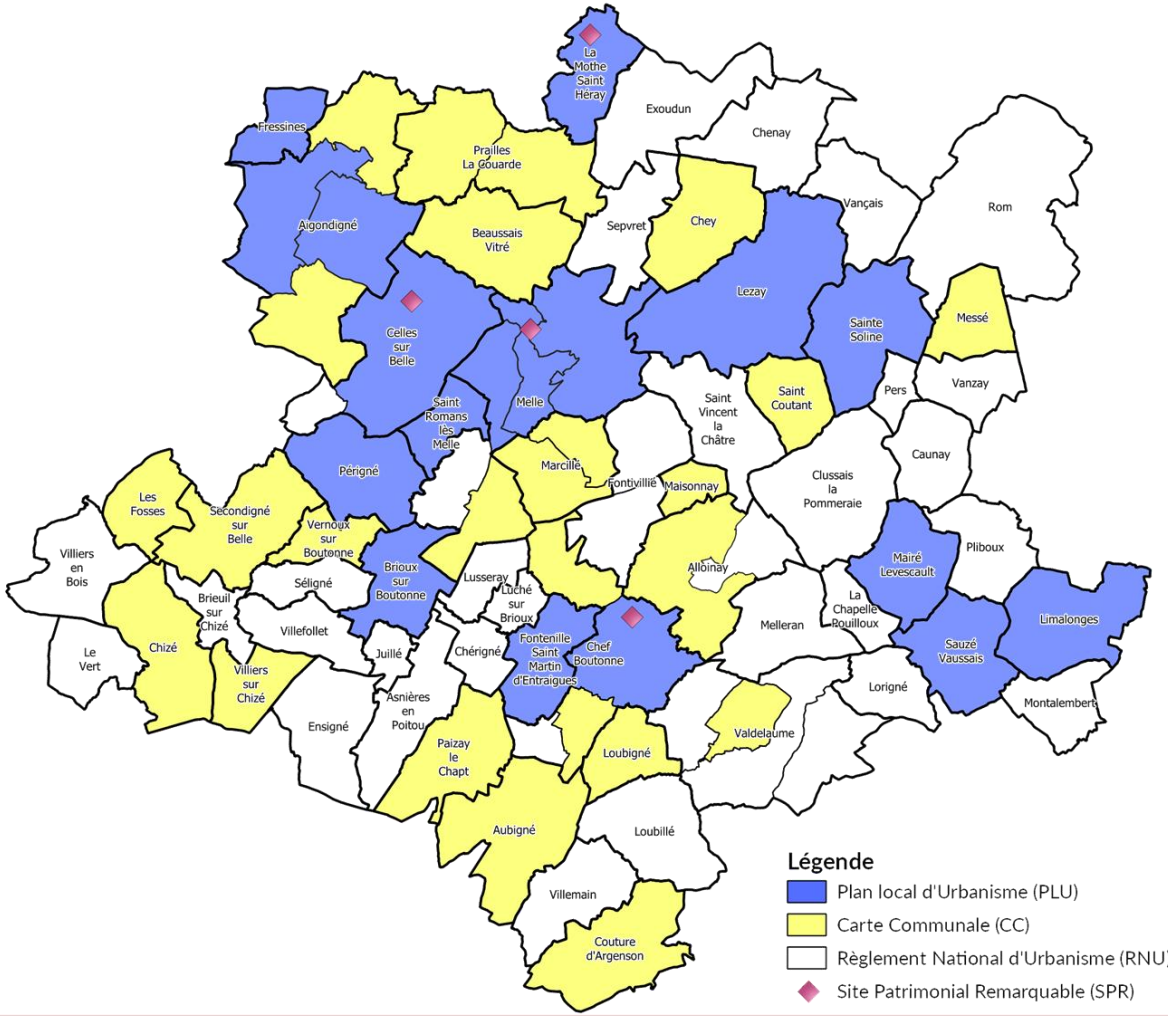
- viser la modération de l'artificialisation des sols et la protection des espaces naturels, agricoles et forestiers,
- favoriser la restauration et la réhabilitation du parc de logements existants, et notamment des bâtis anciens pour éviter l'étalement urbain.

-Renforcer la résilience du territoire face au réchauffement climatique :

- accentuer les actions de protections des haies, des bois et des zones humides afin de maintenir leur capacité de captation des gaz à effet de serre, permettre la conservation des puits de carbone du territoire et celle de la biomasse,
- dans un souci de santé environnementale, maintenir des espaces verts dans les espaces bâtis et rester vigilant aux distances entre les zones d'habitation et les zones d'activité industrielles ou agricoles dans les orientations d'aménagement du territoire.

.Ci-contre, une carte du territoire représentant les communes ayant un document d'urbanisme sur le territoire, avant l'approbation du PLUi-H

La prescription d'un PLUi-H avait été également motivée par la volonté de disposer d'un règlement d'urbanisme commun à l'ensemble du territoire de Mellois en Poitou. Avant l'entrée en vigueur du PLUi-H, ce dernier est couvert par 18 plans locaux d'urbanisme communaux et 24 cartes communales, le reste des communes étant soumis au règlement national de l'urbanisme (RNU).. Cela peut créer des déséquilibres et un manque de cohérence pour l'aménagement du territoire communautaire.



Sources : IGN, communauté de communes Mellois en Poitou
Conception : Service SIG pour la direction aménagement, communauté de communes Mellois en Poitou - mai 2021

0 5 10 km

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

3- La gouvernance du projet

3.1 – Les objectifs généraux :

Corollaire de la concertation avec les acteurs non institutionnels, Mellois en Poitou a souhaité formaliser sa démarche de co-construction du projet PLUi-H entre les 62 communes. Pour se faire, une charte de gouvernance a été rédigée, en amont du lancement des travaux d'élaboration.

Pour rappel, la démarche de concertation publique et le processus de consultation des acteurs non institutionnels mis en place n'ont pas vocation à se substituer au rôle et à la place centraux des communes dans l'élaboration du PLU-H. Les élus communaux et leurs services municipaux portent aussi la voix des habitants du territoire, par conséquent, ils prennent une part importante dans la conception de ce document d'urbanisme.

Mellois en Poitou exerçant la compétence «plan local d'urbanisme, de document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale », le PLUi-H est élaboré à son initiative et sous sa responsabilité. La co-construction du PLUi-H a nécessairement été menée de façon partagée avec les communes, afin de traduire spatialement le projet politique de Mellois en Poitou à l'échelle de son territoire, en tenant compte, dans la mesure du possible, des objectifs et des projets communaux dans ce cadre commun. Il est important de souligner que le PLUi-H ne doit pas et ne peut être la somme de PLU communaux.

Voilà pourquoi, une charte de gouvernance a été proposée pour la conduite des travaux d'élaboration, elle garantit une participation active et itérative des communes tout au long de la procédure, avec une mobilisation proportionnée de ces dernières en fonction des étapes et des enjeux qui y sont liés.

Cette charte de gouvernance, adaptée au périmètre du territoire, avec des instances à échelle de proximité et à échelle communautaire, permet d'assurer une prise en compte optimale des spécificités communales.

La charte de gouvernance détaille les modalités du processus décisionnel et le rôle de chacun des acteurs sollicités. Elle comprend 5 engagements qui constituent les lignes directrices de la collaboration entre l'intercommunalité et ses communes membres : la représentativité des communes, la participation active des communes, la facilitation de la communication, l'instauration d'instances adaptées au territoire et la constitution de règles d'arbitrage.

3.2 - Les engagements de la charte de gouvernance pour l'élaboration du PLUi-H :

- **Permettre la représentativité des communes :**

La commune constitue l'échelle du cadre de vie quotidien des habitants, de la connaissance précise des lieux, et du maintien et du développement des commerces et services de proximité. En somme, elle est la collectivité à partir de laquelle le territoire est organisé. L'objectif de la charte de gouvernance est d'assurer la représentativité des communes au sein de l'échelle intercommunale et d'assurer leur écoute et leur visibilité pendant les études du PLUi-H.

- **Assurer la participation active des communes :**

La qualité d'un PLUi-H réside dans la connaissance précise du territoire et dans une vision de complémentarité des caractéristiques locales. La définition de modalités de collaboration assurera une mise en commun cohérente et pertinente des contributions de chaque commune. La participation active de celles-ci permettra d'adapter l'orientation des études du PLUi-H en fonction de trois échelles : les communes, les bassins de vie et l'intercommunalité.

- **Faciliter la circulation des informations :**

Le rythme de travail et l'interdépendance des étapes d'élaboration du PLUi-H demanderont de la régularité et de l'appropriation en continu. Cette régularité et cette appropriation seront garanties par une circulation des informations entre les instances de gouvernance et en direction des acteurs du territoire. Elle garantira la qualité de réalisation des travaux du PLUi-H et s'appuiera sur des outils de communication et de concertation dont les modalités seront fixées par l'instance de pilotage.

- **Instaurer des modes de travail adaptés au territoire :**

La communauté de communes Mellois en Poitou dispose de caractéristiques spécifiques. Le grand nombre de communes, l'étendue du territoire (1 300 km²), la couverture hétérogène en documents d'urbanisme, le déséquilibre socio-économique entre l'Est et l'Ouest, ainsi que les enjeux communs liés au patrimoine naturel et bâti exigent une attention particulière en matière de gouvernance et de fluidité des échanges. L'efficience des études du PLUi-H sera générée par des instances intermédiaires en lien avec l'instance de pilotage, les conseils municipaux et les acteurs du territoire. Afin de susciter une implication constructive de tous les acteurs mobilisés par le PLUi-H, les instances prendront en compte les spécificités de chaque bassin de vie du territoire.

- **Fixer des règles d'arbitrage :**

L'élaboration du PLUi-H sera une occasion d'identifier les enjeux intrinsèques au territoire du Mellois en Poitou et de fixer des ambitions à moyen et long terme. Ce sera un moment d'échanges entre les communes elles-mêmes et entre les communes et l'intercommunalité sur le projet d'aménagement du territoire. Ce sera aussi un moment de négociations et d'arbitrages. La charte de gouvernance a ainsi pour rôle de fixer le circuit de réflexion, de concertation et de validation.

Gestion des conflits d'intérêts : tout interlocuteur participant aux instances de gouvernance (élu ou acteur du territoire) doit porter à la connaissance des membres de l'instance tout conflit d'intérêt potentiel (possession de terrain faisant l'objet de discussion lors du zonage ; gérant ou salarié d'une entreprise concernée par un zonage en débat…). Si une difficulté est rencontrée sur l'orientation à donner sur un terrain, l'instance de pilotage sera mobilisée pour arbitrer le conflit d'intérêt.

3.3 – Les instances de gouvernance :

- **Le Conseil communautaire :**

- Prescrit le PLUi-H,

- Arrête les modalités de gouvernance, les modalités de concertation et les objectifs du PLUi-H,

- Débat sur le projet d'aménagement et de développement durable

- Débat 1 fois par an sur la politique d'urbanisme locale

- Valide les orientations du Comité de pilotage

- Arrête le projet du PLUi-H avant l'enquête publique

- Approuve le PLUi-H

- **La Conférence intercommunale des maires :**

- Examine les modalités de gouvernance et les objectifs du PLUi-H,

- Est réuni 1 fois par an pour présentation et échanges sur l'avancement des études du PLUi-H,

- Examine, après l'enquête publique du PLUi-H, les avis joints au dossier d'enquête publique, les observations du public et le rapport du commissaire enquêteur,

- Évalue et propose au besoin des modifications de la charte de gouvernance.

- **Le Comité de pilotage :**

- Est composé des 12 Vice-Présidents et du Président,

- Oriente les études du PLUi-H et les réflexions menées dans les groupes thématiques et géographiques,

- Valide le processus opérationnel : validation des étapes, proposition au conseil communautaire, consultation et information de la conférence intercommunale des maires et du conseil de développement,

- Relaie aux référents communaux et aux communes,

- Veille à la cohérence d'ensemble des études du PLUi-H,

- Propose et valide les modalités de concertation et de communication,

- Arbitre les conflits d'intérêts,

- Se réunit au moins 2 fois par an.

- **Les groupes territoriaux (voir carte page 12) :**

- Correspondent à 5 bassins de vie, nommés selon les cours d'eau principaux présents sur le secteur :

-Secteur Boutonne et forêt

-Secteur Aume – Boutonne – Guidier

-Secteur Sèvre – Dive

-Secteur Lambon – Belle – Béronne

-Secteur Péruse – Bouleure

- Sont composés d'au moins un membre du Comité de pilotage, des référents communaux et d'autres élus communaux, d'élus communautaires et d'acteurs du territoire,

- Se réunissent soit ponctuellement soit plus durablement selon les besoins de l'étude,

- Contribuent à l'étude du PLUi-H,

- Font remonter au comité de pilotage l'avancement de leurs travaux,

- Informent les conseils municipaux via les référents communaux.

- **Les groupes thématiques :**

- Sont composés d'au moins un membre du Comité de pilotage, des référents communaux et d'autres élus communaux, d'élus communautaires et d'acteurs du territoire,

- Se réunissent soit ponctuellement soit plus durablement selon les besoins de l'étude,

- Contribuent à l'étude du PLUi-H.

- Font remonter au comité de pilotage l'avancement de leurs travaux,

- Informent les conseils municipaux via les référents communaux.

- **Les référents communaux « Planification » :**

- Sont informés de l'avancement de l'étude du PLUi-H,

- Sont réunis au moins 1 fois par an

- Contribuent et participent à la concertation à travers les groupes thématiques et les groupes territoriaux,

- Relaient à leurs conseils municipaux respectifs.

- **Les conseils municipaux :**

- Sont sollicités et relaient leurs avis à travers les groupes géographiques et les groupes thématiques,

- Désignent chacun au moins 1 référent communal, soit au moins 62 référents communaux parmi les référents communaux « planification » (les communes peuvent désigner 2 à 4 référents si elles le désirent pour assurer le suivi du PLUi-H),

- Débattent sur le projet d'aménagement et de développement durable

- Donnent un avis sur le projet de PLUi-H arrêté.

- **Les habitants et les acteurs du territoire :**

- Sont invités à s'exprimer lors d'actions de concertation (ateliers, sorties terrains, réunions publiques, enquête publique…)

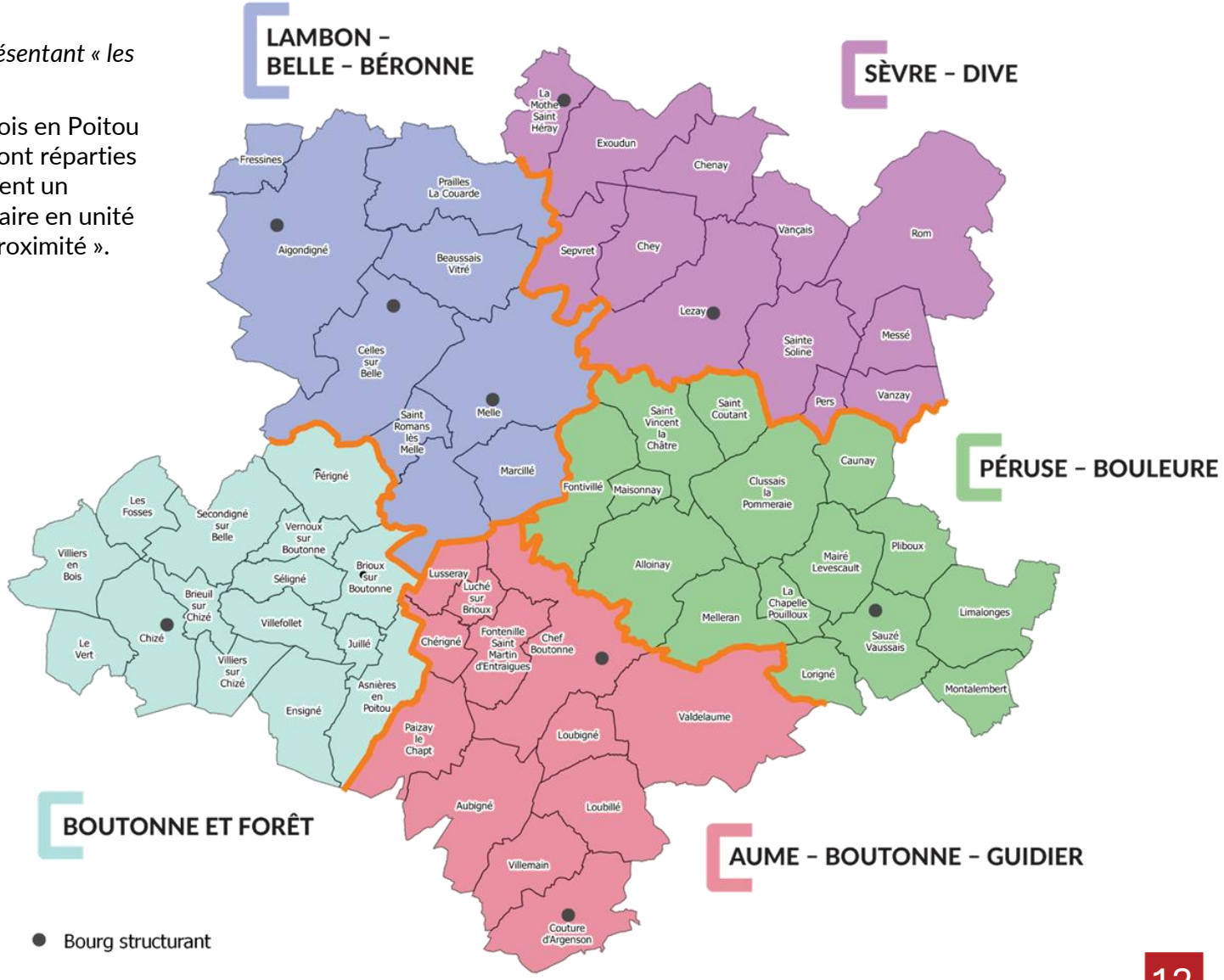
- **Le conseil de développement :**

- Est consulté pendant les travaux du PLUi-H selon les besoins de l'étude,

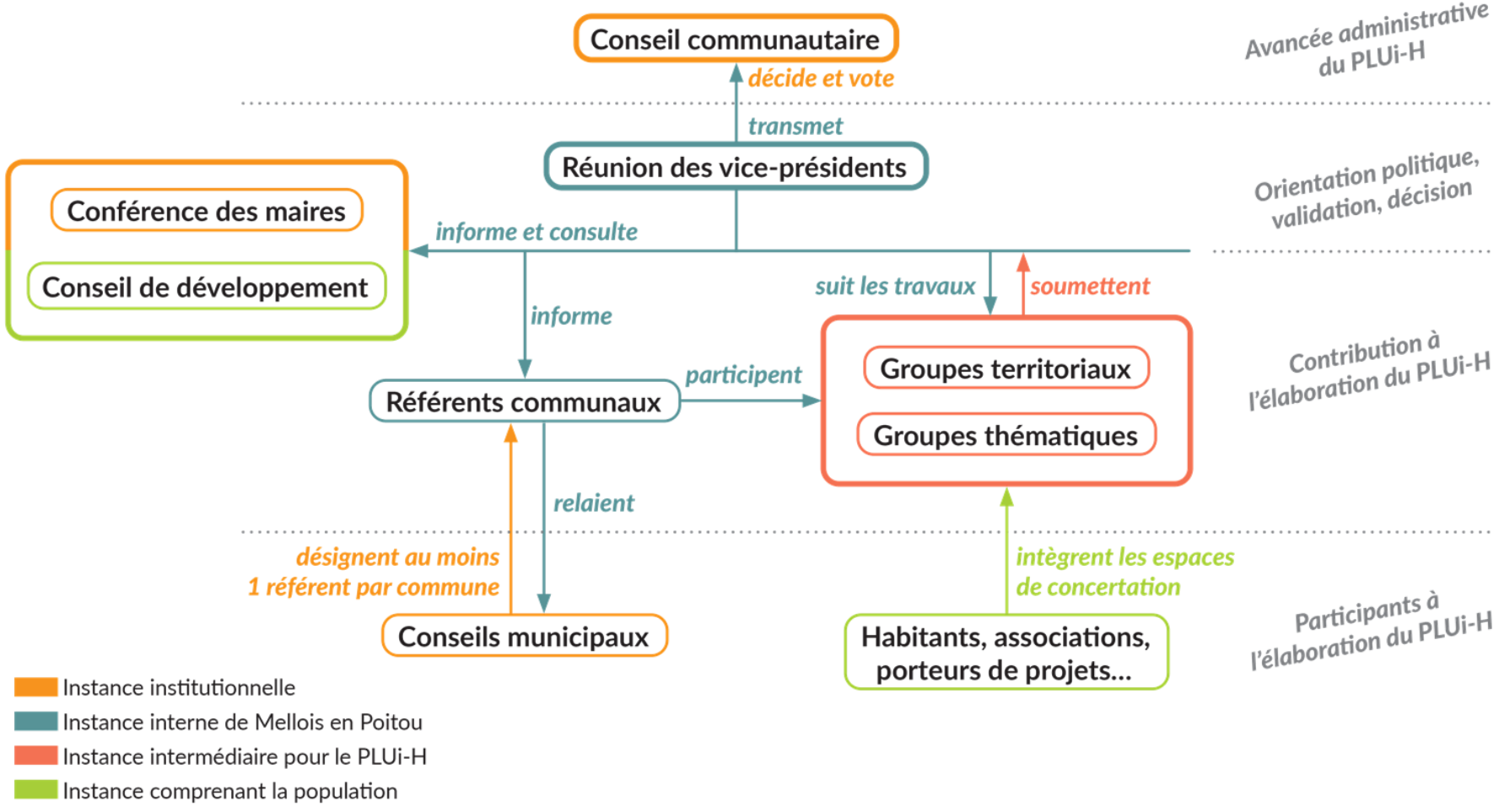
- Évalue et donne un avis sur l'objet de sa consultation.

.Ci-contre, une carte du territoire représentant « les groupes territoriaux »

La Communauté de communes Mellois en Poitou rassemble 62 communes. Celles-ci sont réparties dans cinq bassins de vie qui permettent un découpage du territoire communautaire en unité de travail cohérente à « échelle de proximité ».



.Ci-contre, un schéma récapitulatif des instances de gouvernance et les rôles assignés à chacune pour l'élaboration du PLUi-H.



4- Les étapes de l'élaboration :

Mellois en Poitou a structuré sa démarche d'élaboration en trois grandes parties : le Diagnostic, le Projet (incluant le projet d'Aménagement et de Développement Durables [PADD] et le Programme d'Orientations et d'Actions pour l'habitat [POA]) et les Règlements (graphique et écrit). Chaque partie a été travaillé en co-construction avec toutes les communes de Mellois en Poitou et a fait l'objet de consultation/présentation auprès des habitants et d'autres acteurs non institutionnels du territoire sous différentes formes, en fonction des objectifs de chaque étape.

Cette démarche en trois temps a permis de rythmer les temps de travail. Ces trois temps cumulés ont constitué un processus itératif d'échanges et de co-construction qui a globalement bien fonctionné.

La partie « Diagnostic » consistait principalement en l'actualisation des données issues du SCOT par :

-La réalisation d'un état des lieux complémentaire prenant en compte la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers;

-L'intégration du diagnostic agricole;

-L'intégration des données issues des entretiens avec les acteurs clés du territoire et des questionnaires adressés aux communes;

-La prise en compte du Porter à connaissance de l'État (PAC);

-La prise en considération des études et d'autres documents réglementaires en voie de réalisation.

Elle s'est déroulée de février 2022 à janvier 2023.

La partie « Projet » s'est corrélée entre l'écriture du PADD et du POA.

A l'issue du diagnostic, un document, intitulé « Carnets d'intentions » et reprenant tous les enjeux identifiés dans le diagnostic a été partagé avec l'ensemble des communes. Chacune d'entre elles a été invitée à se positionner et à les hiérarchiser. Cette étape importante a fondé et structuré le PADD. C'est en effet sur la base de ces enjeux que sont déclinés les objectifs et les orientations d'aménagement qui y sont inscrits. Dans un second temps, un séminaire, sous forme de deux ateliers pour co-construire les grandes orientations a réuni très largement les élus du territoire. La restitution de ces ateliers a permis d'écrire le PADD. Cette étape s'est déroulée de mai 2023 à mai 2024.

Pour la rédaction du POA, deux ateliers ont réunis élus et partenaires institutionnels (Département, ADIL Deux-Sèvres, la CAF, SOLIHA Nouvelle-Aquitaine, l'association Toit etc pour le logement jeunes...).

Le premier atelier, intitulé « Produire des logements pour renforcer l'attractivité résidentielle du territoire en tenant compte du caractère rural » a eu lieu le 16 mai 2024.

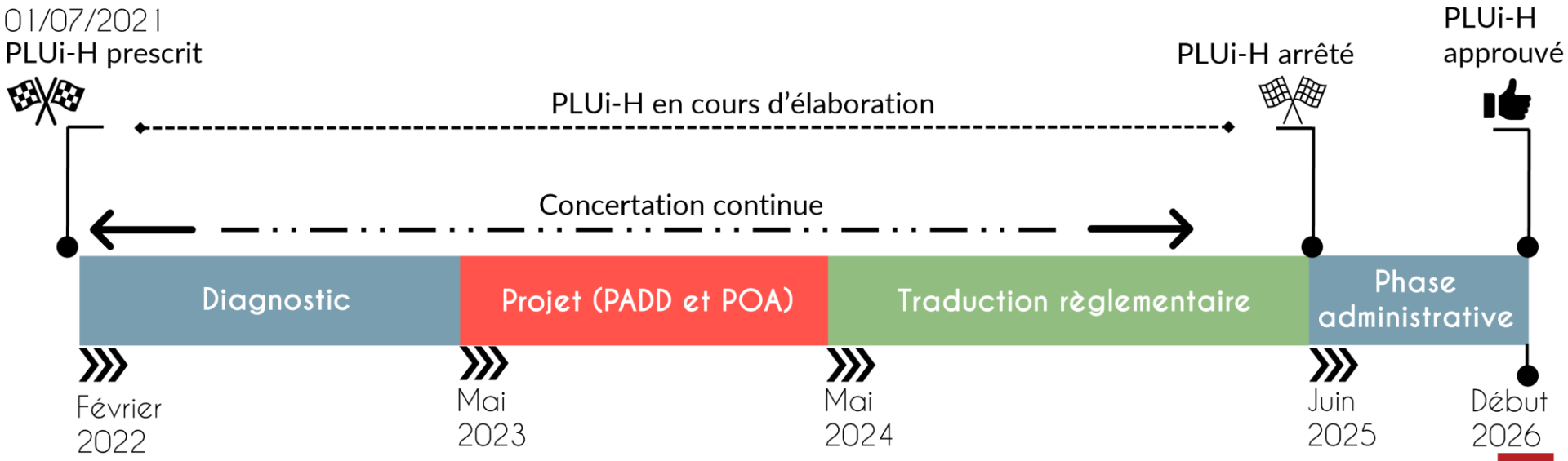
Le second, intitulé « Diversifier l'offre en logements /hébergements pour répondre aux besoins et permettre les parcours résidentiels » a eu lieu le 13 juin 2024.

Ainsi la partie « Projet » dans sa totalité s'est déroulée de mai 2023 à avril 2025.

La partie « Traduction règlementaire » s'est attachée à produire le règlement écrit, le zonage global du PLUi-H et les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation). Mellois en Poitou s'est appliquée à réaliser le travail sur les zonages en collaboration étroite avec chaque commune. Le restant des pièces réglementaires du PLUi-H ont également pu être formalisées sur ce temps. La partie « traduction règlementaire » s'est déroulée de mai 2024 à avril 2025.

Durant chaque étape, des actions de communication, de concertation publique et de co-construction avec et entre les communes ont été menées sous diverses formes (voir en détail dans la partie ci-après).

.Ci-dessous, une frise récapitulative des étapes et des temps de l'élaboration du PLUi-H.



II- LA CO-CONSTRUCTION DU PROJET AVEC LES COMMUNES

1- Les instances de pilotage :

A- Réunion des vice-présidents :

Conformément à la charte de gouvernance, le comité de pilotage de l'étude est assuré par le président et les 12 Vice-Présidents de Mellois en Poitou en charge du pôle solidarité, urbanisme et aménagement, enfance jeunesse, attractivité économique et touristique, animation du territoire, finances, politique scolaire, politique de l'eau, contractualisation et ressources, politique des déchets, projet de territoire et du pôle patrimoine.

Son rôle a été de piloter l'élaboration de la démarche et de veiller à son articulation avec les communes, de proposer les ajustements nécessaires, notamment sur les orientations de fond à chaque étape clé du projet.

Tout au long de la procédure d'élaboration, le comité de pilotage s'est réuni à 14 reprises.

B- Le conseil communautaire :

Composé des 143 conseillers communautaires, c'est l'instance décisionnelle appelée à débattre sur les orientations du PADD et à délibérer aux étapes clés de la procédure (définition des objectifs et modalités de la concertation, arrêt, approbation du projet).

Le 19 janvier 2023 le conseil communautaire a pris acte de la fin de la phase d'élaboration du diagnostic territorial, de l'état initial de l'environnement et du pré-diagnostic foncier du PLUi-H.

Le 30 mai 2024 a eu lieu un premier débat sur les orientations du PADD, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme.



Le 03 avril 2025, un débat complémentaire sur le PADD a eu lieu, pour une réévaluation des besoins fonciers au regard de la réalité de terrain et des travaux des communes sur le zonage. Il a aussi été question d'un recalibrage de l'objectif du nombre de logements remis sur le marché, en cohérence avec le SCoT.

L' arrêt du projet de PLUi-H est prévu le 05 juin 2025 en conseil communautaire. Son approbation au premier trimestre 2026.

C- La conférence des maires

Dans le cadre du PLUi-H, c'est une instance d'information et de débat politique. Elle a vocation à être un espace de libre discussion dans laquelle les élus pourront participer à la construction du projet.

Les modalités de collaboration entre l'intercommunalité qui figurent dans la Charte de gouvernance ont été présentées en conférence des maires le 20 mai 2021, conformément à l'article L153-8 du code de l'urbanisme.

Le 20 mars 2025, une conférence des maires était l'objet d'un débat sur la stratégie à mettre en place pour l'habitat, dans le cadre de la finalisation de l'écriture du Programme d'Orientations et d'Actions [POA, volet habitat].



Aussi, le 17 avril 2025, il a été débattu du futur règlement écrit, notamment dans sa partie concernant les clôtures.

D- Les conseils municipaux :

Conformément à l'article L. 153-12 du Code de l'Urbanisme, un débat sur les orientations générales du PADD a eu lieu au sein des conseils municipaux des communes.

Sur les 62 communes, 58 ont débattu du PADD en conseil municipal. Certaines communes ont pu reporter dans leurs délibérations des remarques sur les orientations qui y sont inscrites. Ces communes ont été chacune destinataires d'un courrier explicatif, avec des réponses point par point aux remarques qu'elles avaient pu soulever à l'occasion de ce débat.

Les conseils municipaux donneront également un avis sur le projet de PLUi-H arrêté par le conseil communautaire. Ils ont la possibilité d'émettre un avis défavorable sur les Orientations d'Aménagement et de Programmation ou sur la partie du règlement les concernant. Dans ce cas de figure, le projet de PLUi-H est soumis à un nouvel examen du conseil communautaire et arrêté à nouveau par ce dernier à la majorité des deux tiers des suffrages exprimés par les conseillers communautaires.

2- Les modalités de la co-construction :

La co-construction du projet avec les communes a pris des formes variées qui ont fait appel à des dispositifs spécifiques à la démarche ou institutionnalisés, numériques ou présentiels, en plénière, en sous-groupes ou en réunions bilatérales.

Les 62 communes ont été destinataires d'un courrier officiel de la communauté de communes le 09 mai 2022 annonçant le démarrage de l'étude, les sollicitations prévues ainsi que la mise en place d'une plateforme web de collaboration à cet effet.

A- Le questionnaire à destination des communes :

Pour le lancement de la phase du diagnostic, un questionnaire a été élaboré et adressé aux communes afin de compléter les connaissances statistiques recueillies sur chacune d'elle.

Composé d'une soixantaine de questions, ce questionnaire a permis de mieux comprendre les particularités des communes et leurs projets. Accompagné d'une carte, les communes ont pu repérer dessus les informations nécessaires.

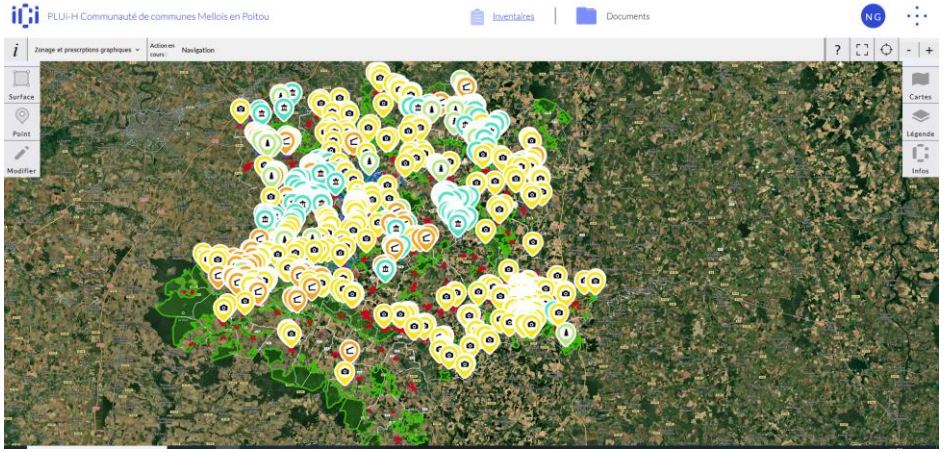
Les questions portaient sur la description de la commune et la projection des élus dans l'avenir, un volet socio-économique (ménages, parc de logements, équipement, activités économiques… Etc) et un volet environnement (milieux naturels, risques, énergie, eau potable, assainissement… Etc).

À cette étape, 55 communes sur les 62 ont renseigné le questionnaire.

B- La plateforme web de collaboration Realta :

Au cœur du dispositif depuis le lancement de l'étude, un outil numérique dédié a été instauré comme interface principale d'interaction et d'échanges entre la communauté de communes, les communes et le bureau d'études qui l'a mis en place et en assurait le pilotage.

A partir de l'adresse https://ici.realta-inno.fr/, les agents et les élus communaux, autorisés par le bureau d'études, disposaient d'un accès avec identifiant et mot de passe à la plateforme. Celle-ci est à la fois un serveur de documents et une carte participative, permettant de géolocaliser l'information et de centraliser les documents pour les faire partager au plus grand nombre, jusqu'à la fin de l'étude.

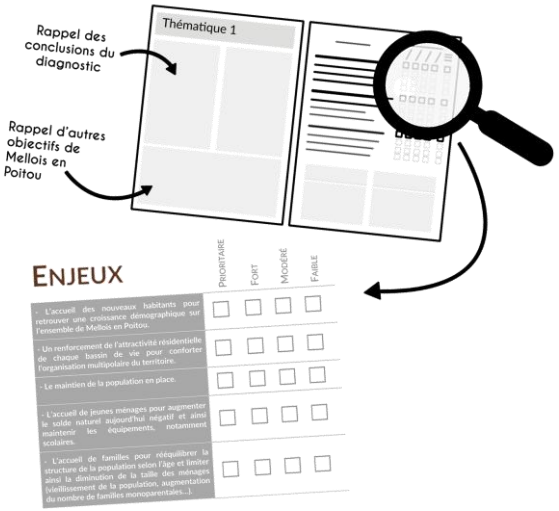


.Vue de la carte participative accessible depuis la plateforme Realta

C- Les carnets d'intention :

Afin de construire un projet partagé, après la phase de diagnostic, l'élaboration du PADD a fait l'objet d'une démarche spécifique.

Un document, intitulé « Carnet d'intentions » et reprenant tous les enjeux identifiés dans le diagnostic a été partagé avec l'ensemble des communes. Chacune d'entre elles a été invitée à se positionner et à les hiérarchiser. Cette étape importante fonde et structure le PADD. C'est en effet sur la base de ces enjeux que sont déclinés les objectifs et les orientations d'aménagement qui y sont inscrits.



.Extrait du carnet d'intentions adressé aux communes

Sur les 62 communes, 57 ont renseigné leurs carnets d'intentions.

D- Les réunions « référents communaux planification / maires » :

Instaurés tout au long de l'élaboration du PLUi-H, les réunions « référents communaux planification/maires » ont rassemblé les élus municipaux désignés référents PLUi-H par leur commune, mais aussi les maires qui sont eux aussi systématiquement invités, en présence du bureau d'études et des services de la communauté de communes. Les documents présentés lors de ces réunions sont par la suite partagés avec les communes.

Ces réunions sont la mise en œuvre opérationnelle des modalités de collaboration pour assurer une relation de proximité avec les communes. Le format différait en fonction des résultats attendus : des « ateliers territorialisés » on rassemblé les communes à l'échelle des cinq « bassins de vie » pour mettre en débat les enjeux et produire du contenu; des réunions informatives à l'échelle du territoire pour mettre en discussion les productions réalisées et l'avancement du projet.

En phase de diagnostic [Février 2022 – mai 2023] :

Une première réunion de lancement a eu lieu le 03 mai 2022 pour présenter l'équipe du bureau d'études, qu'est ce qu'un PLUi-H, la méthode et les outils de travail ainsi que le calendrier prévisionnel.

Une seconde réunion s'est tenue le 14 novembre 2022 où le contenu du diagnostic a été présenté et débattu.

En phase projet (PADD et POA) [Mai 2023 – mai 2024] :

La réunion de démarrage de cette phase a eu lieu le 31 mai 2023, où a été présentée la méthodologie de construction du PADD, avec les carnets d'intention (vu précédemment) et les ateliers programmés.

Par la suite, cinq « ateliers territorialisés » ont eu lieu du 05 juin au 12 juillet 2023, rassemblant chacun les référents planification/maires des communes du même « bassin de vie ». L'objectif était de faire travailler ensemble ces communes et de les accompagner dans le renseignement des carnets d'intentions.

Les résultats compilés des carnets d'intention ont été présentés lors d'une réunion le 25 septembre 2023.

Le 03 octobre 2023, un séminaire-atelier a rassemblé les élus pour travailler à l'écriture d'un scénario d'aménagement du territoire à l'horizon 2035, sur la base des enjeux priorisés dans les carnets d'intention.



Les premières orientations permettant de mettre en œuvre ce scénario ont émergées de ces ateliers.

Une première version du PADD est ainsi présentée et débattue lors d'une réunion (référents planification/maires) le 08 janvier 2024.

Tenant compte des remarques et des observations formulées par les élus, une deuxième version du PADD est présentée le 08 février 2024 (réunion référents planification/maires).



Les 16 mai et 13 juin 2024, ont été organisés deux ateliers élargis à des agents de la collectivité et à des partenaires institutionnels (ADIL, DDT, CAF, bailleurs sociaux, Département…) pour travailler sur des questions stratégiques liées à l'habitat afin de construire le POA.

En phase règlement (graphique et écrit) / OAP [Avril 2024 – avril 2025] :

La première réunion pour cette phase a eu lieu le 09 avril 2024. Le travail attendu désormais de chaque commune a été expliqué à cette occasion.



Une deuxième réunion (référents planification/maires) a eu lieu le 04 novembre 2024 pour faire le point sur l'avancement des travaux sur les zonages effectués par les communes et exposer la méthode pour ajuster les zonages lors des « ateliers territorialisés » programmés.

Du 25 novembre au 29 décembre 2024, cinq « ateliers territorialisés » se sont déroulés pour accompagner les communes dans la définition de leurs zones AUh, en tenant compte des objectifs de consommation foncière inscrits dans le PADD.



Le 21 janvier 2025 une réunion (référents planification/maires) est organisée pour faire le bilan sur les objectifs de consommation foncière et exposer le restant du travail à fournir par les communes.



Par la suite un « atelier territorialisé » regroupant les communes par « bassin de vie » a été organisé le 28 janvier 2025 pour aider les communes à repérer les éléments graphiques demandés (Secteurs de Taille Et de Capacité d'Accueil Limités [STECAL], emplacement réservé, Espaces boisés classés [EBC], éléments du patrimoine à protéger…) sur leur territoire.



Concernant les Orientations d'Aménagement et de Programmation [OAP], une réunion a eu lieu le 12 février 2025 pour expliquer et mettre en débat les OAP proposées.

Le 13 mars 2025 le règlement écrit a été présenté et discuté en réunion du même format.



E- Les rencontres bilatérales :

Ce sont des rencontres soit entre le bureau d'études-commune ou Mellois en Poitou-commune.

Elles ont eu lieu tout au long de la procédure d'élaboration, soit à l'initiative du bureau d'étude, de la communauté de communes ou à la demande des communes qui l'ont souhaité. Ces nombreuses rencontres ont permis, par exemple, de dimensionner les zones à urbaniser, de préciser le contenu des OAP, ou encore d'expliciter les résultats attendus des travaux à chaque phase de travail.

En phase de diagnostic [Février 2022 – mai 2023] :

Du 17 mai au 12 juillet 2022 la communauté de communes a organisé des temps de travail avec chacune des 62 communes pour délimiter leur enveloppe urbaine respective, recenser les dents creuses et le potentiel en division parcellaire.

En phase règlement (graphique et écrit) / OAP [Avril 2024 – avril 2025] :

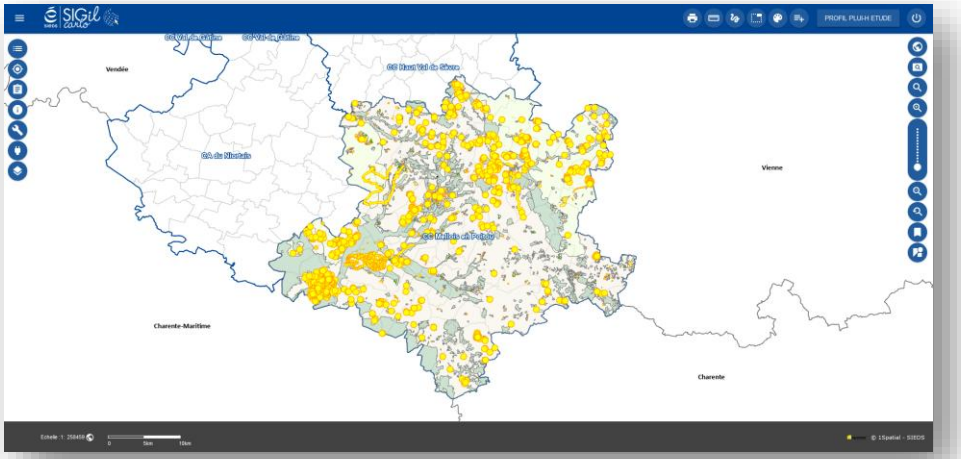
Du 15 mai au 31 juillet 2024 des temps de travail avec chaque commune ont été organisés par le bureau d'études et la communauté de communes pour discuter une première proposition de zonage sur leur territoire respectif et aider au repérage des éléments graphiques attendus. 61 communes y ont pris part.

Du 17 au 19 février 2025, des rencontres communales se sont déroulées sur le terrain avec 11 communes (bourgs structurants dans l'armature territoriale issue du SCot) pour préciser le contenu de leurs OAP.

Enfin, de janvier à mars 2025, la communauté de communes a organisé des temps de travail avec certaines communes pour dimensionner leurs zones à urbaniser et expliciter le travail à réaliser pour la partie graphique du règlement.

F- L'outil SIGil'carto :

Le SIGil'carto est une application existante déployée par le Syndicat d'Énergie des Deux-Sèvres (SIEDS) au profit des collectivités locales, dans le cadre de sa compétence Système d'Information Géographique d'Intérêt Local (SIGIL). Il s'agit d'une application web sécurisée utilisée couramment par Mellois en Poitou et les communes, principalement pour la consultation des plans et des matrices cadastrales.



.Vue de l'outil SIGil'carto utilisé par les communes durant la phase règlement.

En phase règlement, cet outil a été mis à disposition des élus communaux pour consulter les versions successives du zonage PLUi-H, mais aussi pour faire des remarques sur ces cartes, définir des zones et des éléments graphiques (emplacement réservé, patrimoine à protéger, EBC...) sous forme d'observations surfaciques, linéaires ou ponctuels.

Plus de 2483 observations faites par les communes ont été traitées via ce canal.

G- Les groupes de travail thématiques :

Groupe de travail sur la définition des besoins en fonciers économiques :

Constitué d'élus et des services concernés de la communauté de communes, ce groupe a contribué à la définition des besoins en foncier économique et à l'écriture des règles d'urbanisme à appliquer dans ces secteurs.

III- LA CONCERTATION AVEC LES ACTEURS NON-INSTITUTIONNELS

1- Les modalités de la concertation et d'information prescrits :

Dans sa délibération du 01 juillet 2021 prescrivant l'élaboration du PLUi-H, le conseil communautaire a fixé les modalités de la concertation d'information suivantes ont été fixées :

A- Moyens offerts à la population pour être informée :

- Tenue de réunions publiques et d'actions permettant la communication au démarrage et pendant l'élaboration du PLUi-H ;
- Information réalisée auprès de la population par :

-La presse locale,

-La radio locale,

-Le magazine intercommunal de la communauté de communes Mellois en Poitou,

-Les bulletins communaux des communes lorsque celles-ci en disposent,

-Le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou,

-Les outils de réseau social virtuel déployés par la communauté de communes Mellois en Poitou (Facebook).

B- Moyens offerts à la population pour formuler des observations pendant la durée d'élaboration du PLUi-H :

- Tenue de réunions publiques aux étapes d'élaboration ;

- Tenue d'actions de concertation permettant de récolter des observations : ces actions de concertation seront définies selon les besoins et l'avancement de l'élaboration du PLUi-H ;

- Courrier adressé à Monsieur le président à l'adresse postale Communauté de communes Mellois en Poitou – 2 place de Strasbourg – 79500 Melle, ou par l'adresse courriel : accueil@melloisenpoitou.fr ;

- Mise à disposition d'un registre papier au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou et dans les mairies de chaque commune,

-Mise à disposition d'un registre numérique sur le site internet de la communauté de communes Mellois en Poitou.

2- L'organisation de la concertation :

La démarche de concertation, qui s'est déroulée tout au long de la procédure, de la prescription jusqu'à l'arrêt, a été l'opportunité de construire le projet de PLUi-H avec les habitants, les associations locales et les autres acteurs concernés, tout en veillant à l'articulation des échelles territoriales permettant de concilier enjeux communautaires et les spécificités plus locales. Ce fut également l'occasion de sensibiliser aux enjeux de l'aménagement du territoire à tous ces niveaux.

Dès le lancement de la procédure d'élaboration, la collectivité a choisi de mener cette démarche en régie. Un chargé de mission a été recruté à cet effet, avec pour fonction principale la conception, l'animation, la mise en œuvre et le suivi des actions de concertation dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H.

La concertation a été appréhendé comme un facteur de réussite du projet mais aussi, comme un moyen pour favoriser l'émergence d'une culture commune du territoire.

Dans ce sens, des actions de concertation et de sensibilisation adaptées au projet ont été proposées afin de promouvoir la participation effective du plus large public. Un plan de concertation et de communication a été formalisé, présentant l'organisation, les outils de communication à décliner, les modalités d'animation et de restitution de la concertation.

3- Les publics cibles :

A- Les habitants :

Mellois en Poitou compte plus de 47387 habitants qui ont été invités à participer à la concertation par le biais de divers outils. Des dispositifs d'information et de participation ont été mis en place, à la fois présentiels et numériques (voir partie ci-après).

B- Les associations et les acteurs du territoire :

Plusieurs associations ont participé activement à la concertation, lors d'ateliers dédiés notamment, parmi elles :

- L' Association de Sauvegarde des Cimetières Familiaux Protestants (ASCFP), dans le cadre du recensement de ces cimetières familiaux sur le territoire au titre du patrimoine bâti à protéger.

-L'association Deux-Sèvres Nature Environnement (DSNE) qui a pu partagé ses données naturalistes pour les besoins de l'étude.

Aussi, une majorité d'agriculteurs ont participé au diagnostic agricole réalisé sur le territoire par la Chambre d'Agriculture des Deux-Sèvres, à la demande de la communauté de communes.

Enfin, le club d'entreprises local « Initiative Mellois en Poitou » et les acteurs de l'immobilier actifs sur le territoire ont également été associés à la concertation.

C- Les scolaires :

Des actions de sensibilisation à l'urbanisme et à l'aménagement du territoire en lien avec le PLUi-H ont eu lieu dans des collèges du territoire et au lycée agricole Jacques Bujault à Melle.

D- Le conseil de développement :

Le conseil de développement de Mellois en Poitou est un organe consultatif, à la fois outil de démocratie participative et de concertation avec la société civile, de dialogue et de débat. Le pouvoir décisionnel relevant des élus, le conseil de développement constitue une force de propositions. Il a été associé et s'est prononcé sur la rédaction des orientations du PADD.

4- Les moyens d'information :

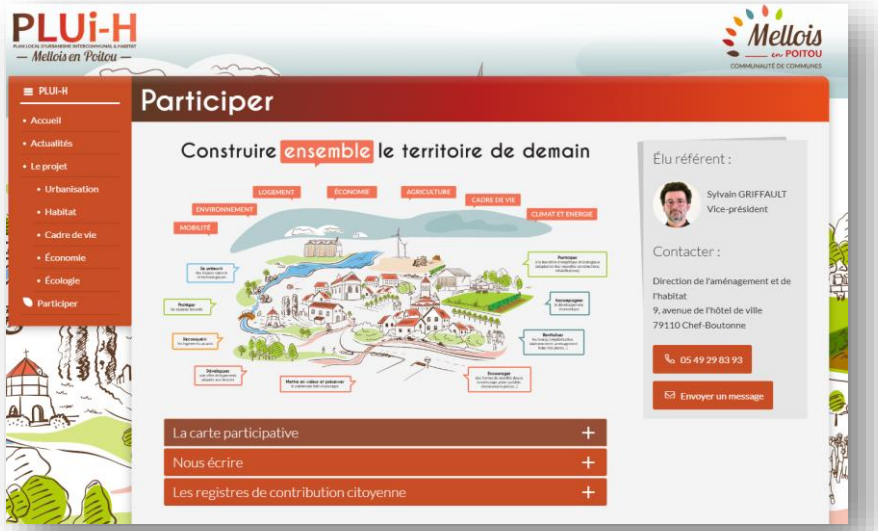
A- Le site internet de Mellois en Poitou :

Dès le lancement de la procédure, une rubrique intitulée « PLUi-H : construire le territoire de demain » a été créée sur le site internet officiel de la communauté de communes. Mis à jour régulièrement à chaque étape de l'élaboration, c'était une porte d'entrée essentielle pour le grand public, où y figurait notamment l'avancement du projet et les moyens de participation.



B- Le site internet dédié au PLUi-H:

A partir de janvier 2025, un site internet dédié au PLUi-H est mis en ligne. Les actualités du projet, une vidéo explicative et le calendrier des phases s'affichent en page d'accueil ainsi que de la documentation (synthèse du diagnostic, PADD, délibérations, comptes-rendus…). Un onglet « Projet » reprend notamment le contenu synthétisé des 5 axes du PADD dans des onglets spécifiques : urbanisation, habitat, cadre de vie, économie, écologie. Une page « participer » dédiée à la concertation permet d'accéder aux différents outils de participation. Le site internet dédié servira également de support à l'enquête publique dans sa version numérique.

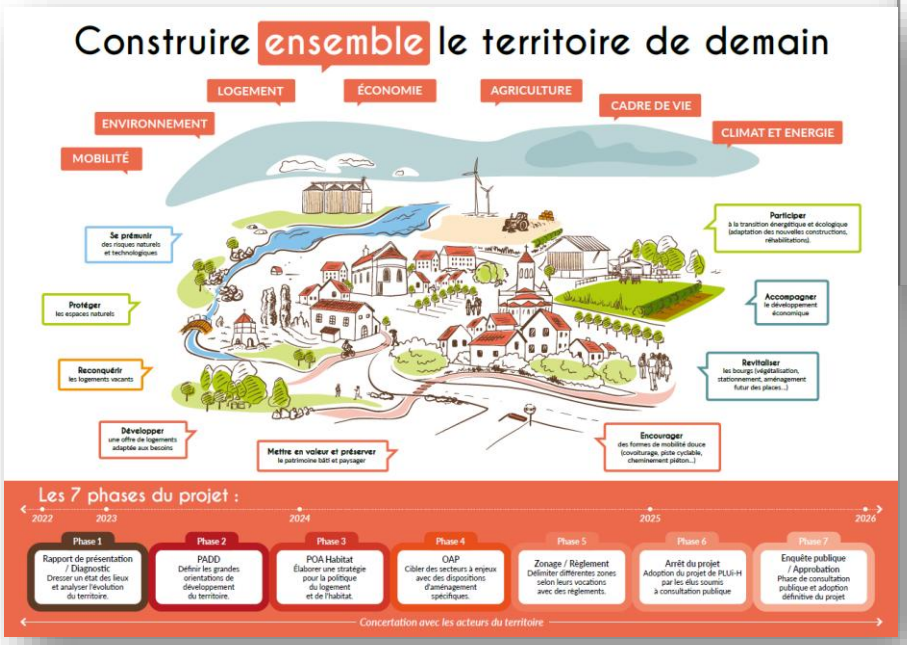


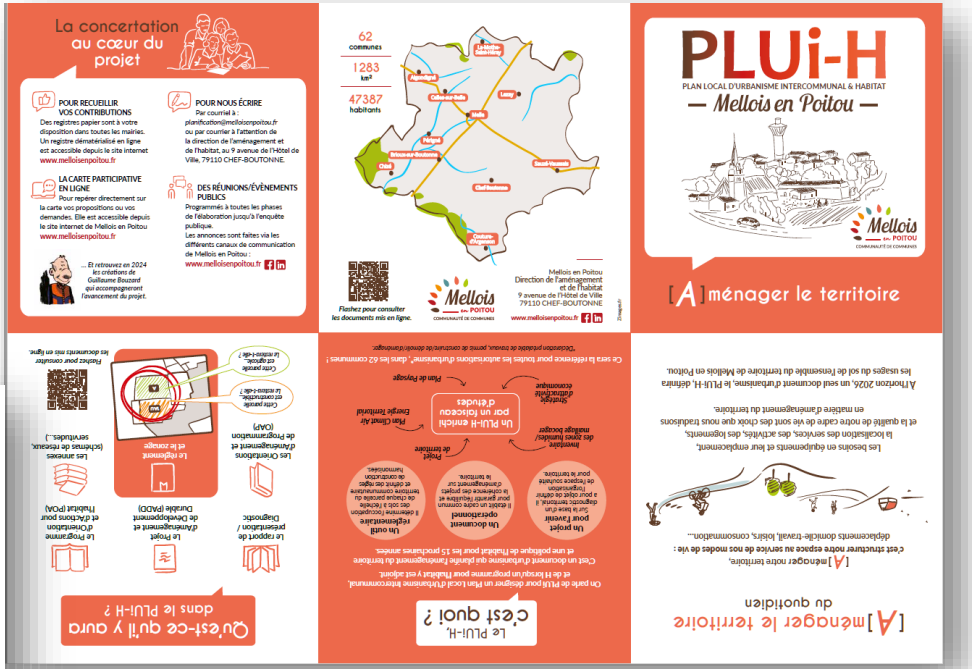


C- Dépliant explicatif :

Un dépliant en 7 faces a été conçu pour expliquer l'objet PLUi-H, ses étapes chronologiques, son utilité au territoire et les canaux de participation. Il a été distribué lors des diverses rencontres sur le PLUi-H. Plusieurs communes volontaires ont fait une distribution dans les boites aux lettres de leurs administrés : Messé, Lezay, Limalonges, Fontivillié, Saint-Vincent-la-Châtre, Villemain, Les Fosses, Secondigné-sur-Belle et Périgné.

Au total, ce sont plus de 4750 exemplaires qui ont été distribués sur le territoire.





D- Vidéo explicative :

En complément du dépliant, une vidéo explicative a été conçue et diffusé via le site internet de Mellois en Poitou, le site internet dédié au PLUi-H, la page Youtube et les réseaux sociaux officiels de Mellois en Poitou, à partir du mois de juin 2024. La vidéo était aussi visionnée à l'occasion des rencontres et des évènements avec le public.

Lien pour consulter la vidéo :
https://youtu.be/UOrlVEG3qTY?si=7E93OHHcPnoku41n





E- Relais communal:

Afin de diffuser régulièrement l'information au plus proche des habitants, les communes ont été invitées à relayer la communication sur le PLUi-H par les divers médias de proximité dont elles disposent :

-Bulletins communaux : ce sont 37 communes qui ont communiqué régulièrement sur le PLUi-H dans leur bulletins communaux respectifs.

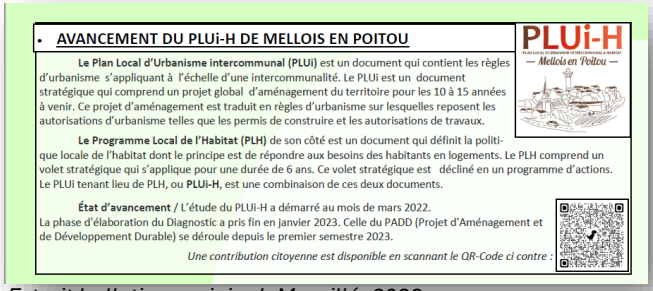
-Sites internet municipaux : les communes d'Aigondigné, de La Mothe-Saint-Héray, Chef-Boutonne, Chizé, Clussais-la-Pommeraie, Couture d'Argenson, Limalonges, Loubillé, Périgné, Sauzé-Vaussais (aujourd'hui Sauzé-entre-Bois), Sepvret et Saint-Romans-lès-Melle ont communiqué régulièrement sur le PLUi-H via leur site internet municipal.

-Réseaux sociaux municipaux : la grande majorité des communes relayaient les publications de la communauté de communes sur le PLUi-H via leurs pages officielles sur les réseaux.

-Applications mobiles d'informations locales : utilisées surtout par les communes d'accueil des évènements de concertation pour relayer l'information.

-Campagnes d'affichage : lors de chaque temps fort de la concertation, des affiches étaient distribuées dans chaque commune, affichées en mairie et dans des lieux publics culturels/commerciaux.

Au total, il a été recensé un relais communal effectif par une cinquantaine de communes.



AVANCEMENT DU PLUi-H DE MELLOIS EN POITOU

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) est un document qui contient les règles d'urbanisme s'appliquant à l'échelle d'une intercommunalité. Le PLUi est un document stratégique qui comprend un projet global d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 années à venir. Ce projet d'aménagement est traduit en règles d'urbanisme sur lesquelles reposent les autorisations d'urbanisme telles que les permis de construire et les autorisations de travaux.

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) de son côté est un document qui définit la politique locale de l'habitat dont le principe est de répondre aux besoins des habitants en logements. Le PLH comprend un volet stratégique qui s'applique pour une durée de 6 ans. Ce volet stratégique est décliné en un programme d'actions. Le PLUi tenant lieu de PLH, ou **PLUi-H**, est une combinaison de ces deux documents.

État d'avancement / L'étude du PLUi-H a démarré au mois de mars 2022.
La phase d'élaboration du Diagnostic a pris fin en janvier 2023. Celle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) se déroule depuis le premier semestre 2023.

Une contribution citoyenne est disponible en scannant le QR-Code ci contre :

Extrait bulletin municipal, Marcillé, 2023



PLUi-H : l'élaboration dans sa 3ème phase

Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat de Mellois en Poitou avance, la deuxième phase de l'élaboration, celle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) est terminée.

Le PADD expose le projet d'aménagement du territoire pour les 15 années à venir, décliné sous forme d'orientations générales et d'objectifs.

Il pose les bases d'un projet politique harmonisé et durable à l'échelle intercommunale, intégrant les spécificités des 58 communes, en concertation avec les habitants et d'autres acteurs du territoire.

Le contenu du PADD a été présenté aux habitants lors de cinq réunions publiques qui ont eu lieu dans le territoire en présence des élus, durant le mois de mars dernier. Vous pouvez consulter le PADD depuis le site internet de Mellois en Poitou, dans la rubrique Actions puis Aménagement.

Les 5 AXES du PADD

Ces objectifs inscrits dans le PADD seront traduits dans le futur règlement unifié du PLUi-H, par règles d'occupation des sols et de construction dans les différentes zones qui seront cartographiées (urbaines, agricoles, naturelles, à urbaniser ....). C'est le travail qui est mené jusqu'au début de l'année 2025, en étroite collaboration avec chaque commune et en concertation avec les habitants.

Un PLUi-H engage pour les 10 à 15 années suivant son entrée en vigueur. C'est pourquoi, tout porteur de projet, qu'il soit personnel ou professionnel, est invité à en faire part au plus tôt, via les différents canaux listés ci-dessous.

VOUS SOUHAITEZ CONTRIBUER, VOUS AVEZ UNE DEMANDE ?

POUR RECUEILLIR VOS CONTRIBUTIONS
Des registres papiers sont à votre disposition dans toutes les mairies. Un registre dématérialisé en ligne est accessible depuis le site internet

LA CARTE PARTICIPATIVE EN LIGNE
Pour repérer directement sur la carte vos propositions ou vos demandes. Elle est accessible depuis le site internet de Mellois en Poitou.

RÉUNIONS/ÉVÉNEMENTS PUBLICS
Seront programmés à toutes les phases de l'élaboration jusqu'à l'enquête publique. Les annonces sont faites via les différents canaux de communication de Mellois en Poitou : www.melloisenpoitou.fr

NOUS ÉCRIRE
À notre adresse mail : plandelocalmellois@melloisenpoitou.fr ou un courrier à l'attention de la direction de l'aménagement et de l'habitat, au 9 avenue de l'Hôtel de Ville, 79130 CHEF-BOUTONNE.

...Et retrouvez en 2024 les calendriers de Guillaume Bouzard qui accompagneront l'avancement du projet.

PLUi-H EN SAVOIR PLUS

Extrait bulletin municipal, Sauzé-Vaussais, 2025.



Territoire en mouv

Urbanisme : PLUiH et ZAN vont redéfinir les lignes

Extrait bulletin municipal, Aigondigné, 2022.



PLUi-H : [A]ménager le territoire

PLUi-H — Mellois en Poitou

Depuis 2018, Mellois en Poitou s'est engagé dans l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme local de l'Habitat (PLUi-H). Celui-ci couvrira le territoire des 62 communes.

Concrètement, le PLUi-H va répondre à des questions de la vie quotidienne : où, comment allons-nous construire ? Quelle architecture, quelle implantation, quelle forme faut-il respecter ? Comment préserver les paysages naturels et bâtis, notre cadre de vie ? Où implanter les commerces, les services et les activités économiques ? Quelle offre de logement proposer ?

L'enjeu principal est de construire un projet qui réponde aux besoins des habitants actuels sans compromettre ceux des générations futures.

La première phase de l'élaboration du PLUi-H, celle du diagnostic, a permis de dresser un état des lieux complet et précis de notre territoire.

La deuxième phase, le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), permettra de définir collectivement les orientations générales d'un projet commun pour l'urbanisme mais aussi l'habitat, le développement économique, le cadre de vie, l'agriculture, la préservation de l'environnement... Ce projet sera par la suite traduit en règlement (graphique et écrit) sur lesquels reposeront toutes les autorisations d'urbanisme.

Durant toutes les phases de l'élaboration du PLUi-H, la concertation avec les habitants est ouverte. Vous pouvez envoyer un mail ou un courrier à la Communauté de communes (Direction de l'aménagement et de l'habitat), des registres papiers sont à votre disposition dans les mairies, un registre dématérialisé en ligne est accessible sur le site Internet de Mellois en Poitou. Vous y retrouverez également toute l'actualité du PLUi-H et l'annonce des rencontres prévues avec les habitants.

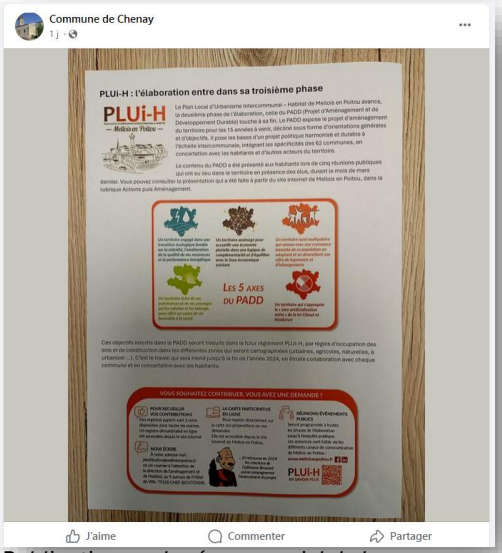
LE CALENDRIER DES GRANDES ÉTAPES

Nous sommes ici

Extrait bulletin municipal, Villemain, 2024.



Site internet de la commune d'Aigondigné.



Publication sur le réseau social de la commune de Chenay.



Affichage en mairie, Brioux-sur-Boutonne.



Site internet de la commune de Couture d'Argenson.



Affichage en mairie, La Mothe-Saint-Héray.



Application mobile d'information, commune de Plibou



Application mobile d'information, commune de Lezay.

E- Relais presse :

La communauté de communes a diffusé des communiqués de presse avant chaque grande phase de concertation. La presse locale, notamment les journaux La Nouvelle République, Le Courrier de l'Ouest et La Concorde ont relayé à plusieurs reprises les invitations aux évènements organisés et ont publié plusieurs articles pour rendre compte de l'avancement de l'élaboration du PLUi-H.

-15 publications en phase diagnostic.

-5 publications en phase projet.

-8 publications en phase règlement.



« Unifier la vision pour le développement du territoire »

La Concorde 30/11/2023

Nadir Ghassoul, chargé de mission animation de la concertation PLUI-H au sein de Mellois en Poitou nous donne des précisions concernant la carte interactive visant à « aménager le territoire avec les habitants ».

L'idée de la carte interactive est de faire remonter auprès des élus les problématiques qui préoccupent les habitants du territoire.

La Concorde : Pouvez-vous nous présenter le projet ?
Nadir Ghassoul : Mellois en Poitou est engagé dans l'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant en même temps « Programme Local de l'Habitat ». son achèvement est prévu à l'horizon 2026 et dès le lancement de l'étude les élus ont choisi de mettre au premier rang des priorités la concertation. Cela signifie la concertation avec tous les acteurs du territoire (habitants, monde associatif, acteurs économiques et agricoles). Ce projet est inédit pour la Communauté de Communes car il va permettre d'unifier la vision pour le développement du territoire. Ce sont 62 communes qui sont associées dans cette élaboration.

La Concorde : Il y a, à ce jour, 8 contributions sur cette carte interactive. Quelle est la date butoir pour participer ?
Nadir Ghassoul : Il n'y a pas de date butoir, nous ferons en sorte qu'elle soit en ligne tout au long de la procédure car la concertation est permanente jusqu'à l'arrêt du projet en fin d'année 2025. Il y aura par la suite l'enquête publique qui viendra prendre le relais, ce sera le dernier moment de concertation.

La Concorde : En quoi consiste l'enquête publique ?
Nadir Ghassoul : Un commissaire enquêteur est disponible dans nos locaux pour recevoir les habitants ou quiconque souhaite émettre des réserves ou demander à ce que certaines choses soient changées dans le projet. Il est là pour recevoir toutes leurs doléances et les faire remonter pour que nous puissions étudier la faisabilité. Cette carte participative vient s'ajouter à un dispositif déjà existant pour recueillir l'expression des habitants. Dès le début de l'étude il y a eu des registres papiers ouverts dans toutes les mairies du territoire, un registre en ligne qui est toujours accessible et nous recevons presque quotidiennement du courrier, des e-mails, des appels téléphoniques de la part de personnes qui ont des demandes à faire, des propositions ou des recommandations pour le futur PLUI-H. Nous sommes dans la deuxième phase de l'élaboration qui est celle du projet d'aménagement et de développement durable (PADD). Nous avons voulu lancer cette carte participative en concomitance puisque c'est le moment où les élus définissent les grandes orientations de la politique locale en matière d'aménagement du territoire pour les 10 à 15 ans à venir. Nous avons voulu appuyer encore plus l'expression des habitants en mettant à leur disposition cette carte participative en ligne.

La Concorde : Les réponses, observations, remarques émises sont parfois très développées (longues phrases, paragraphes). Comment allez-vous traiter ces données ?
Nadir Ghassoul : L'idée est de faire remonter auprès des élus les problématiques qui préoccupent les habitants du territoire pour qu'ils puissent en prendre connaissance et par la suite aiguiller les décisions qu'ils seront amenés à prendre dans le projet. C'est donc un outil d'aide à la décision dans le sens où cela permet de bien connaître les préoccupations des habitants sur des problématiques qui peuvent être traitées dans le PLUI-H. C'est à destination des élus, c'est un outil d'aide à la décision.

La Concorde : Comment avez-vous trouvé cet outil « Purpoz » de Cap Collectif ?
Nadir Ghassoul : C'est dans le cadre du dispositif « Petite Ville de Demain ». Cette plateforme accompagne les communes et les territoires bénéficiaires de ces dispositifs dans leur démarche de concertation en proposant divers outils pour mener ces démarches.

La Concorde : Avez-vous des choses à ajouter concernant ce projet ?
Nadir Ghassoul : Nous sommes en train de travailler sur un programme pour la concertation avec les habitants et d'autres partenaires pour l'année prochaine. Les habitants sont invités à rester attentifs aux annonces faites sur notre site et nos réseaux sociaux.

FANNY BANCILLON

Site de la Communauté de Communes : https://www.melloisenpoitou.fr



Melle. PLUi-H Mellois en Poitou : la concertation commence

Selin Ersoy, Sylvain Griffault et Caroline Guigonnet. |

Depuis juillet 2021 la communauté de communes s'est engagée dans l'élaboration d'un Plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) tenant lieu de Programme local de l'habitat (PLH).

Courrier de l'Ouest 31/03/2022



brioux-sur-boutonne

Le PLUi-H intéresse la population

Une centaine de participants se sont immergés dans la réflexion collective sur les problématiques du territoire.

En octobre, une centaine de personnes ont participé à la présentation du plan local d'urbanisme intercommunal et habitat (PLUi-H) à Brioux. En phase de rédaction par le bureau d'études Cittanova, c'est ce diagnostic que Mellois en Poitou, à travers cette soirée, a souhaité partager avec le plus grand nombre.
Sylvain Griffault a expliqué les enjeux de cette réflexion collective : *« Nous allons définir quels projets le territoire souhaite porter en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire... pour ensuite, nous l'espérons, atteindre l'objectif de validation du PLUi-H en 2025. »*
Répartis autour d'une dizaine de tables rondes, les participants ont réfléchi et échangé librement autour de quatre propositions de réflexion portant sur le logement, les terres agricoles, l'eau potable et le PLUi-H. Après l'apéritif dînatoire, retour dans les gradins pour la restitution du diagnostic territorial par Florence Tost et Vinciane Leduc, du bureau d'études Cittanova de Tours. Au fil de cette présentation, des séquences d'improvisations ont été animées par les comédiens d'Aline et Compagnie, sous les lumières de l'association melloise La Ronde des jurons.
Concernant le développement éolien, le public s'interroge. *« Compte tenu d'un avis (défavorable) assez généralisé, peut-on avoir une chance de voir cet avis retransmis ? »* Réponse de Sylvain Griffault : *« Tout ce que les collectivités pouvaient faire jusqu'à aujourd'hui, elles l'ont fait. Jusqu'à ce qu'on ait un document réglementaire qui sera le PLUi, il faudra se battre. »*

« On a tous un rôle à jouer »
Fabrice Michelet a rejoint ces arguments, rappelant que *« c'est la contribution de chacun qui peut influencer. On a tous un rôle à jouer en tant que citoyen »*. La dernière observation du public a fait état du *« réchauffement climatique qui va conditionner demain ce que sera le territoire »*.

La Nouvelle République 07/11/2022

MELLE

Le Courrier de l'Ouest 27/02/2024

Une pluie de réunions avec le PLUi-H

Mellois-en-Poitou va à la rencontre des habitants pour construire, ensemble, le territoire de demain en s'adaptant au changement climatique.



ffault, Nadir Ghassoul et Noémie Boivineau. PHOTO : CO

Une concertation à l'échelle de la Communauté de communes pour

rs, à 17 h salle des Halles, ussais : mercredi 3 avril, à à Boutonnaise, à Brioux- ne ; jeudi 18 avril, à 17 h êtes de Saint-Médard, à Belle ; jeudi 23 mai, à 17 h s fêtes de Lezay ; mercre- à 17 h, salle Raymond- hef-Boutonne.

ffault, vice-président en 'environnement, manage ation avec Nadir Ghas- é de mission animation de la concertation PLUi-H et Noémie Boivineau, chargée de mission Climat air énergie : *« L'importance du débat sur le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), qui se traduira réglementairement, sera exposée lors des réunions publiques. On est le premier PLUi-H à être aussi synchronisé sur la mise en œuvre de la loi climat et résilience, sur la manière d'appliquer le zéro artificialisation net. »*

URBANISME

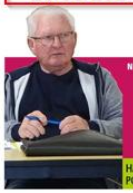
Réunion spectaculaire à Brioux-sur-Boutonne

La communauté de communes Mellois en Poitou a lancé l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal tenant lieu de programme local de l'habitat en avril 2022. Ce document permettra notamment de délivrer des permis de construire et des travaux, de planifier des actions pour la rénovation des logements anciens et de protéger les terres agricoles et naturelles. Le bureau d'études Cittanova, à qui l'élaboration du PLUi-H a été confiée, est en train de rédiger le diagnostic territorial. Une soirée de présentation aux habitants est organisée jeudi 27 octobre, salle de la Boutonnaise, à Brioux-sur-Boutonne. La soirée sera rythmée en trois temps : tables rondes pour donner la parole aux participants, apéritif dînatoire, présentation du diagnostic. Les comédiens d'Aline et compagnie proposeront des séquences d'improvisation autour des thématiques du diagnostic, et l'association La Ronde des Jurons offrira un spectacle de lumières.

Jeudi 27 octobre à partir de 18 h 30, salle La Boutonnaise. Contact : 05.49.29.83.93 ; melloisenpoitou.fr

La Nouvelle République 26/10/2022

28/03/2024



SAUZÉ-VAUSSAIS
Claude Gadioux n'oublie pas la Résistance Page 7

MELLE
Le collège du Pinier est toujours en souffrance Page 4

N° 13 / 28 mars 2024 — *Par le Droit, pour la République !* — 1,60 €

la Concorde

HABILITÉ À PUBLIER LES ANNONCES LÉGALES POUR L'ENSEMBLE DU DÉPARTEMENT — L'HEBDOMADAIRE DES DEUX-SÈVRES

CHIZÉ



L'entreprise de confection recrute des opérateurs Page 8

SAINTE-SOLINE
Anti-bassines : le retour, mais dans le calme Page 10

LA CRÈCHE



Un nouveau membre pour la brigade

PLUI-H : construire le territoire de demain

PAYS MELLOIS. Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, présenté lors de réunions publiques, a permis de mettre en avant plusieurs thématiques, de la préservation des sites naturels au développement de l'habitat. Pages 3 et 10



MELLOIS-EN-POITOU

Le Courrier de l'Ouest 21/12/2024

Exposition itinérante du futur PLUi-H



Nadir Ghassoul, chargé de mission et Sylvain Griffault, vice-président en charge de l'aménagement. PHOTO : CO

Du 17 décembre au 28 février, une exposition itinérante organisée par la communauté de communes Mellois-en-Poitou va être installée dans plusieurs mairies. Elle présente aux habitants le projet du Plan local d'urbanisme intercommunal – Habitat (PLUi-H) qui dessine l'avenir du territoire.

La direction de l'aménagement et

sés dans les mairies ; dans les autres espaces, une boîte à questions sera mise à disposition.

Agenda de l'exposition

À Melle (médiathèque) : du 17 décembre au 6 janvier.

À Sauzé-entre-Bois : du 18 décembre au 6 janvier.

À Aigondigné (salle des fêtes de

mellois en poitou

La Nouvelle République 28/10/2024

Le PLUi-H expliqué aux entreprises

Chaque année, Mellois en Poitou réunit les chefs d'entreprise qui ont bénéficié d'un accompagnement, pour un rendez-vous thématique.



Après le coût de l'énergie et la qualité de vie au travail, les rencontres économiques qui se sont déroulées le 15 octobre au siège de la communauté de communes portaient sur le plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat (PLUi-H), document qui régit quelles surfaces serviront à quelles activités, y compris pour l'habitat.

En quoi les entreprises

mellois en poitou

La Nouvelle République 20/02/2025

Un site internet dédié au futur PLUi-H



Sylvain Griffault et Nadir Ghassoul, concepteur du site internet. (Photo Olivier Giraudeau)

Dernière ligne droite pour l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal-habitat (PLUi-H) suivie, en fin d'année, par une enquête publique. D'ici là, les habitants pourront consulter le nouveau site internet, connaître l'actualité du projet et avoir accès à la documentation ainsi qu'aux outils de participation. Mardi 11 février, Sylvain Griffault, vice-président de Mellois en Poitou en charge de l'aménagement du territoire, a évoqué l'idée générale du PLUi-H. Celui-ci consiste à un aménagement du territoire à l'échelle de

réglementé l'usage de chaque parcelle. Dans l'avenir, les surfaces urbanisables seront divisées par deux, incluant des enjeux notamment sur l'habitat, l'agriculture ou les entreprises.

gueur au printemps 2026 et s'appliquera pour les dix à quinze années à venir.

Plus de 250 demandes d'administrés reçues

À ce jour, la direction aménagement, urbanisme et habitat a réceptionné plus de 250 demandes d'administrés sur la constructibilité de leur foncier, demandes en cours d'analyse. Tout porteur de projet est invité à se manifester au plus tôt pour savoir ce qu'il sera possible de faire sur chaque parcelle, par le biais du volet « participer » du nouveau site

active. Les demandes transmises seront étudiées jusqu'à l'enquête publique. *« Il ne reste plus que cette année pour formuler des demandes pour rendre des terrains constructibles »*, précise Nadir Ghassoul, chargé de concertation du PLUi-H et concepteur du nouveau site.

Remarques à adresser par courriel à planification@melloisenpoitou.fr ou par courrier au président de Mellois en Poitou, 2, place de Strasbourg à Melle. Exposition itinérante visible à Aigondigné, Chef-Boutonne, Lezay, Couture-d'Argenson, Celles-sur-Belle,

F- Le magazine communautaire « Le Mag »:

Le Magazine de la communauté de communes qui parait annuellement a relayé régulièrement des informations sur le PLUi-H et la concertation associée, notamment sur les temps fort de l'élaboration.

Parmi les articles publiés :
-En 2018 : « Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal : un enjeu fort ».
-En 2021 : « PLUi-H : construire le territoire de demain ».
-En 2022 : « PLUi-H : c'est l'affaire de tous ! ».
-En 2023 : « (A)ménager le territoire grâce au PLUi-H ».


PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL - HABITAT

PLUi-H : CONSTRUIRE LE TERRITOIRE DE DEMAIN

LA VOLONTÉ D'AGIR POUR L'URBANISME, L'ENVIRONNEMENT ET L'HABITAT

DES AMBITIONS POUR UN TERRITOIRE AGRÉABLE À VIVRE

Un cadre de vie rural accueillant et attractif

Un territoire multipolaire et durable

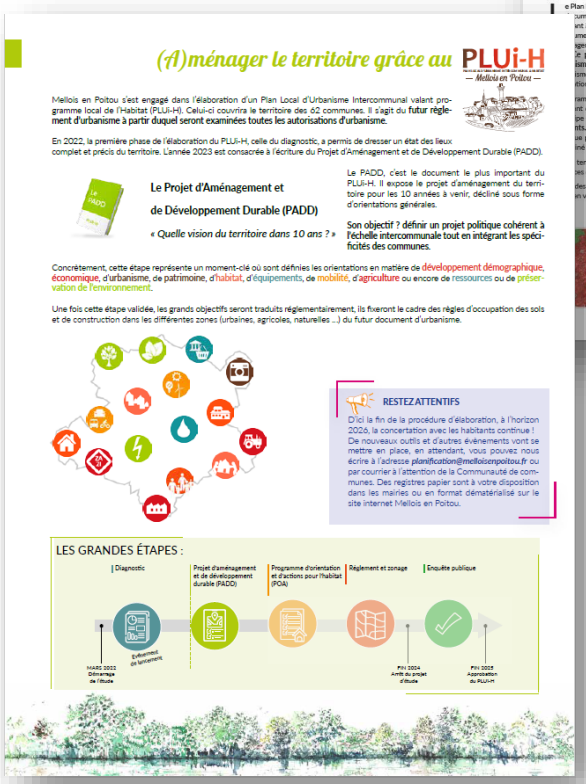
Un paysage rural et environnemental résilient et à valoriser

Les différents documents du PLUi-H sont :

Le diagnostic

Le projet d'aménagement et de développement durable (PADD)

UNE CONCERTATION AU PLUS PROCHE DE LA POPULATION

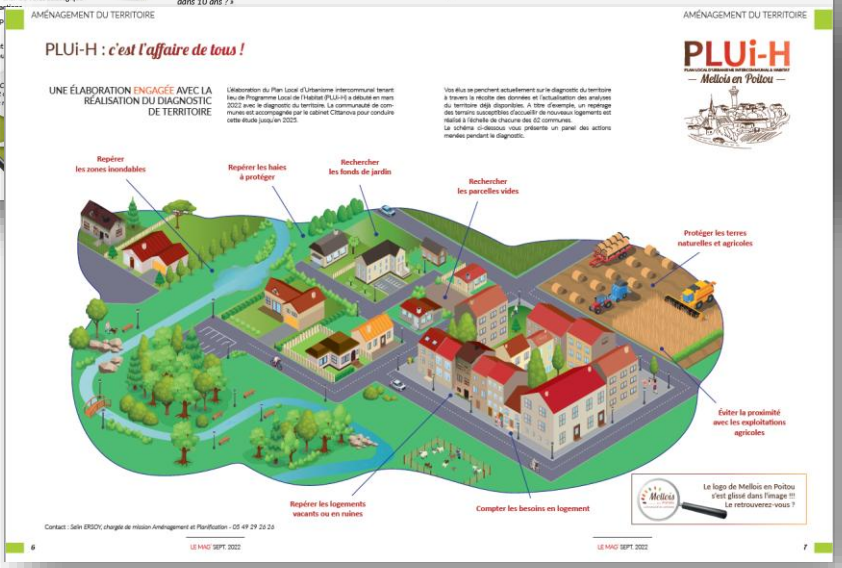

(A)ménager le territoire grâce au PLUi-H

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD)

« Quelle vision du territoire dans 10 ans ? »

RESTEZ ATTENTIFS

LES GRANDES ÉTAPES :


AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

PLUi-H : c'est l'affaire de tous !

UNE ÉLABORATION ENGAGÉE AVEC LA RÉALISATION DU DIAGNOSTIC DE TERRITOIRE

Repérer les zones inondables

Repérer les haies à protéger

Rechercher les fonds de jardin

Rechercher les parcelles vides

Protéger les terres naturelles et agricoles

Éviter la proximité avec les exploitations agricoles

Repérer les logements vacants ou en ruines

Compter les besoins en logement

G- La radio locale :

Les émissions « Convergences » et « Mellois en Poitou et vous » sur la radio locale D4B ont consacré des numéros au PLUi-H à plusieurs reprises :
-Émission « Convergences » interview du jeudi 8 juillet 2021
-Émission « Convergences » interview du 24 mars 2022.
-Émission « Convergences » interview du 06 octobre 2022.
-Émission « Mellois en Poitou et vous » interview du jeudi 12 octobre 2023.
-Émission « Mellois en Poitou et vous » interview du 22 février 2024.
-Émission « Mellois en Poitou et vous » interview du mardi 25 février 2025.







H- Réseaux sociaux :

Des publications régulières ont été réalisées par le biais du compte officiel de la communauté de communes sur le réseau social Facebook : @Communauté de communes Mellois en Poitou.

58 publications au total ont été faites sur le PLUi-H :

2021 : 1 publication

2022 : 10 publications

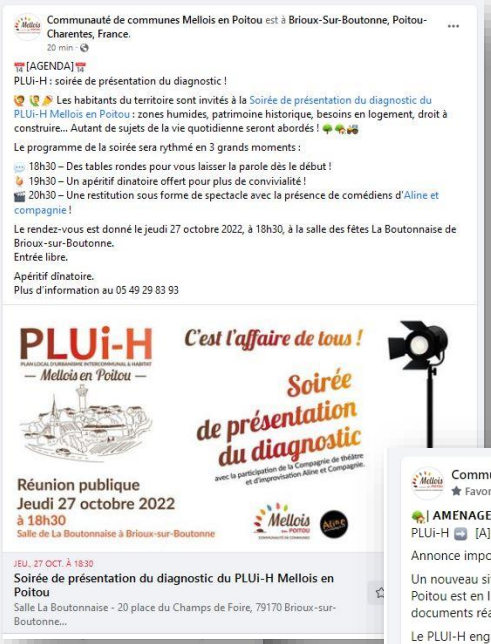
2023 : 12 publications

2024 : 29 publications

2025 : 6 publications











I- Les mini bandes-dessinées PLUi-H :

À partir du mois de mars 2024, un partenariat avec le dessinateur Guilaume BOUZARD est engagé pour la publication d'une série de mini bandes dessinées numériques. Chaque numéro explorait un enjeu en lien avec le PLUi-H sous formes de saynètes, avec le territoire de Mellois en Poitou pour cadre.

Ces mini bandes dessinées étaient mises en ligne sur le site internet de Mellois en Poitou, celui dédié au PLUi-H et sur la page Facebook Mellois en Poitou.













J- L'exposition itinérante :

À partir du mois de décembre 2024, une exposition conçue en double exemplaires a circulé dans 11 communes du territoire. Accompagnée d'une boite à questions, cette exposition se composait de 6 panneaux sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) :
-Qu'est ce que le PADD ?
-Consommation foncière
-Population/Habitat
-Cadre de vie/Patrimoine naturel
-Transition écologique/Ressources en eau
-Activité économiques/Emploi

Melle	Du mardi 20/12/2024 au lundi 06/01/2025	Galerie Super U Saint-Léger-de-la-Martinière
Sauzé-entre-Bois	Du mercredi 18/12/2024 au lundi 06/01/2025	Hall de la mairie
Aigondigné	Du mardi 07/01/2025 au mardi 21/01/2025	Mairie (Mougon)
Chef-Boutonne	Du lundi 06/01/2025 au mardi 21/01/2025	Galerie Intermarché
Lezay	Du mardi 21/01/2025 au lundi 27/01/2025	Galerie Intermarché
Couture d'Argenson	Du mardi 21/01/2025 au mardi 04/02/2025	Mairie
Celles-sur-Belle	Du mardi 28/01/2025 (AM) au mardi 11/02/2025	Galerie Intermarché
Brioux-sur-Boutonne	Du mercredi 05/02/2025 au mercredi 12/02/2025	Mairie
La Mothe St Héray	Du mercredi 12/02/2025 au mercredi 19/02/2025	Les halles
Chizé	Du mercredi 12/02/2025 au vendredi 21/02/2025	Mairie
Périgné	Du mercredi 19/02/2025 au vendredi 28/02/2025	Mairie





L'exposition est par la suite restée visible dans le hall d'accueil au siège de la communauté de communes.

A- Sensibilisation sur l'espace public :

Des temps de sensibilisation et de dialogue ont été organisés tout au long de l'élaboration du PLUi-H, par la présence d'un stand « PLUi-H » sur des marchés locaux où à l'occasion d'évènements festifs et culturels. Ces rencontres ont permis d'expliquer aux habitants rencontrés le travail qui était mené à chaque étape mais aussi, de recueillir leurs attentes et leurs observations sur des thématiques en lien avec le PLUi-H.

En phase de diagnostic :
-Stand PLUi-H au forum des associations à Melle, le 03 septembre 2022.
-Stand PLUi-H à la brocante de La Chapelle-Pouilloux, le 04 septembre 2022.
-Stand PLUi-H au marché de Lezay, le 20 septembre 2022.
-Stand PLUi-H au marché de Chef-Boutonne, le 08 octobre 2022.

En phase projet :
-Stand PLUi-H au marché de Lezay, le 18 juillet 2023.
-Stand PLUi-H au marché de Brioux-sur-Boutonne, le 20 juillet 2023.
-Stand PLUi-H au marché de Melle, le 21 juillet 2023.
-Stand PLUi-H au marché du soir de La Mothe-Saint-Héray, le 21 juillet 2023.
-Stand PLUi-H au marché de Chef-Boutonne, le 22 juillet 2023.
-Stand PLUi-H au marché de Sauzé-Vaussais, le 27 juillet 2023.
-Stand PLUi-H au forum des associations à Melle, le 02 septembre 2023.
- Stand PLUi-H au salon de l'habitat, Lezay, le 30 septembre 2023.

En phase règlement :
-Stand PLUi-H au marché de Melle, le 05 juillet 2024.
-Stand PLUi-H au marché de Lezay, le 09 juillet 2024.
-Stand PLUi-H au marché de Brioux-sur-Boutonne, le 11 juillet 2024.
-Stand PLUi-H au marché de Sauzé-Vaussais, le 18 juillet 2024.
-Stand PLUi-H au marché du soir de La Mothe-Saint-Héray, le 25 juillet 2024.
-Stand PLUi-H au forum des associations à Melle, le 07 septembre 2024.

Au total, ce sont plus de 200 personnes qui ont été abordées à l'occasion de ces rencontres.












PLUi-H
Le PLUi-H prend la route !
La Mothe-Saint-Héray
Lezay
Melle
Brioux-sur-Boutonne
Sauzé-Vaussais
Chef-Boutonne
Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
05 juillet 2024 — 25 juillet 2024
PLUi-H
Mellois en Poitou
PLUi-H EN SAVOIR PLUS
Construisons ensemble le territoire de demain
Retrouvez-nous sur vos marchés
Vendredi 05 juillet - Melle
Samedi 06 juillet - Chef-Boutonne
Mardi 09 juillet - Lezay
Jeudi 11 juillet - Brioux-sur-Boutonne
Jeudi 18 juillet - Sauzé-Vaussais
Jeudi 25 juillet - La Mothe Saint-Héray

B- Ateliers <de concertation et réunions publiques :

Au total 8 réunions publiques ont été organisées sur le territoire selon un format de type réunion d'information. Ces réunions publiques ont été planifiées en cohérence avec le calendrier de l'élaboration du PLUi-H autour de trois grandes étapes (diagnostic territorial / PADD / principes réglementaires), entre octobre 2022 et mai 2025. Une campagne d'affichage, un communiqué à la presse, l'annonce sur la radio locale, des publications sur les réseaux sociaux et les sites internet Mellois en Poitou a toujours précédé un cycle de réunions.
Ces réunions publiques se déroulées en présence des élus et ont été l'occasion de débat et de discussions avec les habitants sur les contenus présentés.

En phase de diagnostic :
Une réunion publique, a eu lieu le 27 octobre 2022 à Brioux-sur-Boutonne.
Cette réunion publique a été rythmée en deux temps : un temps d'atelier d'expressions libres, et un temps de présentation du diagnostic. L'atelier en tables d'expressions libres a réuni 95 personnes qui étaient invitées à écrire leurs réflexions sur des feuillets autour de 3 thématiques : le sort des logements vacants dans un contexte de construction, l'artificialisation des sols de la dernière décennie, et la qualité de l'eau.

Par la suite, le diagnostic a été présenté accompagné de la compagnie de théâtre et d'improvisation Aline et Compagnie qui a improvisé des saynètes au gré de la présentation du diagnostic.









En phase projet :
3 ateliers de concertation ont regroupé des acteurs du monde associatif, à l'invitation de la communauté de communes. Chaque atelier a porté sur un axe thématique, avec des associations/organismes invités actifs dans ces domaines, afin de connaitre leurs attentes, projets et moyens d'action contribuant à la construction du PLUi-H. Durant ces ateliers, en présence du vice-président à l'urbanisme et à l 'aménagement, une présentation/débat sur les principaux enjeux identifiés était suivie par un atelier sur table.

-Atelier « Préservation et mise en valeur du patrimoine bâti et paysager » : 11 associations/organismes y ont participé le 27 novembre 2023.
-Atelier « Préservation des espaces et ressources naturels » : 11 associations/organismes y ont participé le 29 novembre 2023.
-Atelier « Accompagnement, maintien et développement des activités économiques : quelle intégration dans le PLUi H ? » : 11 représentants d'entreprise/organismes y ont participé le 08 décembre 2023.



Par la suite, 5 réunions publiques où a été présenté le PADD ont été organisées entre le 11 et le 25 mars 2023 :
-Le 11 mars à Chizé,
-Le 13 mars à Valdelaume,
-Le 18 mars à Sauzé-Vaussais,
-Le 20 mars à Lezay,
-Le 25 mars à Melle.
Au total, 33 personnes (associations/entreprises/organismes) ont participé aux ateliers thématiques, 204 personnes aux réunions publiques de la phase PADD.

En phase règlement :
2 réunions publiques où ont été présentés les choix réglementaires retenus pour le PLUi-H (règlement graphique, règlement écrit et les OAP) ont été organisées :

-Le 19 mai 2025 à Fontenille-Saint-Martin-d'Entraigues
-Le 21 mai 2021 à Sepvret

Au total, 55 personnes ont pris part à ces deux réunions publiques de la phase règlement.












PLUi-H
— Mellois en Poitou —
Construisons ensemble le territoire de demain
5 RÉUNIONS PUBLIQUES SUR TOUT LE TERRITOIRE
Du 11 au 25 mars 2024 à 18h30
Organisées par la communauté de communes Mellois en Poitou, dans le cadre du Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat.
11/03 Chizé (salle des fêtes)
13/03 Valdeleaume (salle des fêtes d'Ardilleux)
18/03 Sauzé-Vaussais (salle du Grand Puits)
20/03 Lezay (salle de cinéma)
25/03 Melle (salle des fêtes de Paizay-le-Tort)
OUVERT À TOUS
Plus d'informations au 05 49 29 83 93 ou par mail : planification@melloisenpoitou.fr
Mellois en Poitou
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
PLUi-H
EN SAVOIR PLUS







Affichage en mairie, La Chapelle-Pouilloux





mellois en poitou

Ultimes réunions publiques autour du PLUi-H

Fruit de réglementations nationales et de choix politiques locaux, le PLUi-H de Mellois en Poitou entre dans sa dernière phase de consultation.

Le Plan local d'urbanisme intercommunal est un projet important qui va, à terme, définir les destinations possibles de chaque parcelle du territoire. Après une année de concertation avec communes et habitants, le service aménagement de Mellois en Poitou propose deux temps d'information. L'enjeu est important, même s'il ne s'agira pas de présenter chaque parcelle, mais de détailler les choix retenus, en termes de zonage et de règles.

Ces dix dernières années 300 hectares ont été

Le PLUi-H de Mellois en Poitou entrera en vigueur en 2026.

Article paru dans La Nouvelle République du 07/05/2025

C- La carte participative en ligne :

Hébergée par la plateforme Purpoz, une carte participative en ligne a été mise en place pour la concertation durant la phase projet. Chaque habitant pouvait ainsi exprimer une opinion, soumettre des propositions, des avis ou des demandes en les repérant à des endroits précis sur la carte de Mellois en Poitou, tout en prenant connaissance des contributions déjà versées, en commentant ou en réagissant aux contributions faites par d'autres habitants.
Les utilisateurs de la plateforme ont été invités à s'exprimer sur des thématiques en lien avec le PLUi-H :
-La préservation de la nature et des paysages,
-Les besoins pour l'habitat et le logement,
-L'emplacement des commerces et des activités,
-Les aménagements dans les bourgs,
-Les risques et les nuisances,
-Les déplacements/mobilités.

Le dépôt d'une contribution numérique pouvait se faire sous l'anonymat d'un pseudonyme mais impliquait la création d'un compte sur la plateforme en renseignant à minima une adresse mail de contact.

75 contributions citoyennes ont été versées sur cette carte participative. Ces contributions ont permis de faire émerger les grandes tendances sur les thématiques qui suscitent l'intérêt des habitants du territoire et ont alimenté la réflexion des élus sur ces sujets. Des réponses de la communauté de communes étaient apportées sous formes de commentaires.

La plateforme offrait également une interface permettant d'annoncer les évènements liés au PLUi-H et de publier des articles sur l'avancement du projet.

Une campagne d'affichage (en mairie) et de communication en ligne a été déployé pour informer sur cet outil dans tout le territoire.

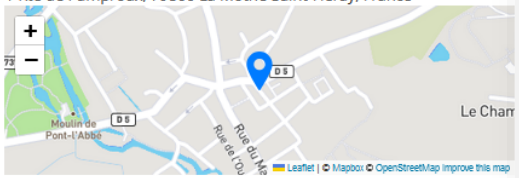


DESCRIPTION

Réduire l'imperméabilisation du sol sur la place pour réduire les phénomènes d'inondation et de grosse chaleur en été, réorganiser le stationnement autour d'espaces naturels peu consommateurs d'eau et sans trop d'entretien. Profiter du parking du Moulin de Pont l'abbé pour compenser la perte d'espace stationnable.

LOCALISATION

1 Rte de Pamproux, 79800 La Mothe-Saint-Héray, France



DISCUSSIONS

1 commentaire

Ecrire un commentaire...

Mellois en Poitou • a month ago • Édité le

Votre contribution a bien été prise en compte. Dorénavant, le PLUi-H préconise pour les aménagements futurs des espaces qualifiés qui promeuvent un cadre de vie favorable à la santé. Ainsi, il est stipulé dans le PADD qu'il faudra : - Adapter l'espace dédié à la voiture pour intégrer davantage et sécuriser les mobilités actives (espaces piétonniers, cyclables...) - Soigner l'intégration paysagère du mobilier et des petits équipements dans les bourgs et villages. - Développer une approche d'urbanisme favorable à la santé dans l'aménagement des espaces publics. - Favoriser les îlots de fraîcheur en soutenant les projets en lien avec la renaturation : création de surfaces perméables et végétalisées. - Augmenter la part de végétalisation dans les bourgs en favorisant les essences adaptées au territoire et résilientes face au changement climatique. (Objectif 7.2 du PADD). Pour votre parfaite information, un projet de réaménagement de la place Clemenceau et de ses abords est porté par la mairie de La Mothe Saint Héray, ce projet tiendra compte de ces nouvelles orientations.

0 d'accord RÉPONDRE MODIFIER

Actualités 1



PLUi-H : l'élaboration entre dans sa troisième phase

3 juillet 2024 par Mellois en Poitou

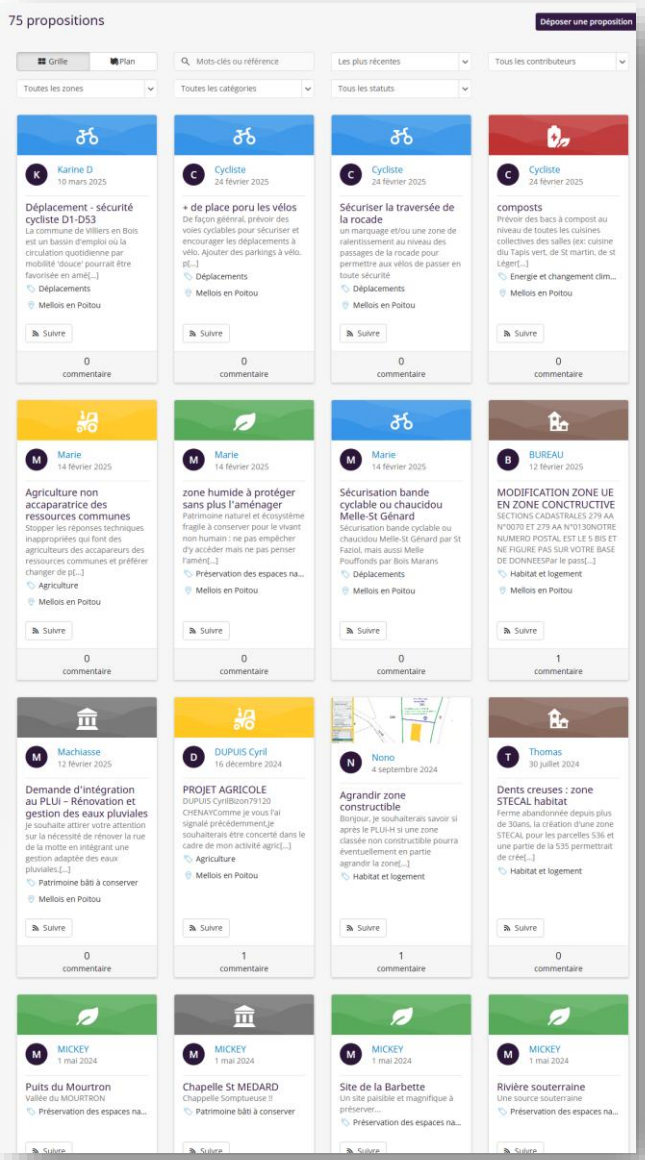
Le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal – Habitat de Mellois en Poitou avance, la deuxième phase de l'élaboration, celle du PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable) touche à sa fin. Le PADD expose le projet d'aménagement du territoire pour les 15 années à venir, déc [...]

Évènements 2

Terminés

Randonnée pédestre commentée
Du 20 avr. au 20 avr. - Passé Inscription requise
Celles-sur-Belle
Mellois en Poitou

Réunions publiques
Du 11 mars au 25 mars - Passé Inscription requise
Mellois en Poitou



D- Le conseil de développement :

Le Conseil de développement est une instance participative de débats et de propositions qui accompagne la communauté de communes Mellois en Poitou. Ses membres sont volontaires et bénévoles. Leur présence découle de la volonté de partager leur expérience et leur expertise dans l'intérêt général du territoire et de sa population. Le pouvoir décisionnel relevant des élus, le conseil de développement constitue une force de propositions.

Le 04 décembre 2023, une première rencontre est organisée avec ses membres pour expliquer « l'objet » PLUi-H.

La Communauté de communes a saisi le Conseil de développement lors de l'élaboration du PLUi-H en sollicitant son avis sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), par courrier officiel le 15 décembre 2023.

Le 15 janvier 2044, le PADD est présenté aux membres du conseil. L'avis du conseil est rendu le 26 février 2024.

Le 09 septembre 2024 un temps d'échange entre le conseil, le vice-président à l'aménagement et les services de la communauté de communes est organisé pour expliciter comment il a été tenu compte de cet avis, avec les modifications apportées à la version initiale du PADD.



Mellois en POITOU
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Direction Aménagement et Habitat
Lucie LAVENAC
planification@melloisenpoitou.fr
05 49 29 83 93
Réf : CG-LL
LRAR n° :
PJ :

Conseil de Développement de Mellois en Poitou
2, Place de Strasbourg
79500 MELLE

Melle, le 15 décembre 2023,

Objet : Saisine du Conseil de développement sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H)

Mesdames, Messieurs,

La communauté de communes Mellois en Poitou s'est engagée dans une démarche d'élaboration de son Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H), à laquelle elle a associé les acteurs socio-économiques, associatifs et institutionnels de son territoire ainsi que les élus, les habitants et de Conseil de Développement.

La deuxième phase de Projet d'Aménagement et de Développement Durable est en cours de finalisation. Le PADD détermine les grandes orientations d'aménagement du territoire pour les années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic.

En tant qu'instance consultative, nous sollicitons l'avis du Conseil de Développement. Aussi, nous vous invitons à une réunion le :

Lundi 15 janvier 2024 à 18h30
Au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou
Salle de réunion de La Béronne – site des Arcades
L'entrée se fera par la porte située sur la façade côté Esplanade Goirand
2, place de Strasbourg
79 500 MELLE

Une présentation du PADD sera réalisée par le bureau d'études Cittànova suivi d'un temps d'échanges et de questions. Le document support vous sera fourni le jour de la réunion. Nous vous remercions de nous faire parvenir votre avis au plus tard le vendredi 1er mars 2024 à planification@melloisenpoitou.fr avant le débat du PADD qui aura lieu en conseil communautaire le 11 avril 2024.

Nous vous prions d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations.

Le vice-président en charge de l'aménagement du territoire
Sylvain GRIFFAULT

Le Président
Fabrice MICHELET

Siège administratif
Les Arcades
2, place de Strasbourg
79500 MELLE

T 05 49 290 290
accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

Conseil de développement
MELLOIS EN POITOU

E- Les courriers postaux / courriels :

Tout au long de la procédure d'élaboration, chaque habitant a eu la possibilité d'adresser des demandes ou des contributions en prenant contact avec la direction de l'aménagement et de l'habitat par courriel à l'adresse planification@melloisenpoitou.fr ou par courrier postal à l'attention du Président de la Communauté de communes, au 2 place de Strasbourg, 79 500, MELLE.

151 courriers/courriels ont été réceptionnés, enregistrées et classées, 138 concernaient des demandes individuelles voulant faire valoir un intérêt particulier au classement d'une parcelle dans une zone particulière du règlement.

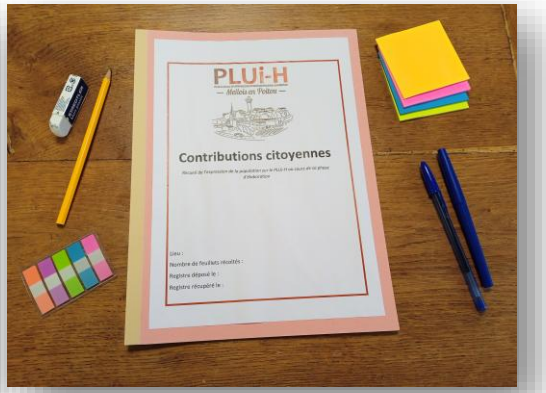
Une réponse était apportée sous forme d'accusé réception de la demande en précisant le calendrier d'élaboration du PLUi-H et les modalités d'information et de concertation. Par la suite un complément de réponse avec l'analyse finale de la demande sera apporté après l'arrêt du PLUi-H.

F- Les registres de contributions citoyennes :

Dès le lancement de la procédure, des registres papier ont été déposés au siège de la communauté de communes ainsi que dans les 62 mairies, afin de recueillir les observations de l'ensemble de la population pendant toute la durée d'élaboration du PLUi-H. Ces registres étaient relevés régulièrement et les contributions traitées au fil de l'avancement de la procédure.

34 contributions ont été recueillies via ces registres.





G- Le registre de contributions dématérialisé :

Un registre en ligne a également été mis à disposition des habitants. 16 contributions ont été recueillies via le registre dématérialisé.



H- Randonnées commentées :

Durant la phase projet, deux randonnées pédestres commentées ont été organisées à Celles-sur-Belle le 20 avril et à Lezay le 09 juin 2024, avec les habitants, pour faire redécouvrir le patrimoine bâti et naturel du territoire, tout en faisant le lien avec le futur PLUi-H et les évolutions souhaitées. 25 personnes y ont participé.





LEZAY

La Concorde 13/05/2024

Une balade pour découvrir l'histoire lezéenne

Prendre son temps, afin d'éviter les erreurs et de se projeter dans l'avenir, telle est l'ambition du plan local.



Nadir Ghassoul et Mathilde Veron ont proposé une balade à travers Lezay afin de mieux connaître les enjeux du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal et de l'Habitat.

Mathilde Veron, guide conférencière pour le Pays d'Art et d'Histoire de Mellois en Poitou et Nadir Ghassoul, de la direction d'aménagement, chargé de la concertation pour le PLUi-H, avaient convié ceux qui le désiraient à venir pour une balade de deux heures environ à travers Lezay. Le but : essayer de voir comment se transforme un bourg et l'importance de prendre les bonnes décisions.

Des aménagements pour les foires et marchés avec un plan d'urbanisme sur les soixante-deux communes que comptent Mellois en Poitou et voir avec les citoyens, les propositions pour les quinze prochaines années, le PLUi-H étant en phase de cartographie (à la parcelle), afin de connaître les possibilités d'urbanisation. Sur Lezay notamment, sur la situation géographique, 57 % se trouvent en terres agricoles et moins de 5 % en zone urbaine. Lezay est de plus considérée comme un pôle important avec son nombre d'équipements et est appelée à le rester, comme l'a expliqué Nadir Ghassoul.

Mathilde Veron a de son côté fait l'historique de la commune en expliquant qu'il y avait des traces d'occupation avant le Moyen Âge. En 1160, on trouve ainsi trace de la ville de Lezay grâce à une charte, avec l'histoire des contes du Poitou, où il est question de Lezay, le nom de la ville venant d'ailleurs d'un seigneur. Des châteaux se situaient aux deux extrémités de la ville, l'un à côté de l'actuelle piscine, une « Motte Castrale ». Les foires existaient, en ce temps, avec des places, des auberges et des hôtels. Ce patrimoine a d'autre part une très grande importance dans le PLUi-H et notamment le patrimoine vernaculaire : puits, mares, pigeonniers, fontaines… Et ce plan vise à protéger ces endroits.

Mathilde Veron avait par ailleurs apporté des plans et des photographies permettant aux participants de se rendre compte de l'évolution de Lezay à travers les âges. Beaucoup d'idées ont été avancées par les personnes présentes pour revenir à des valeurs environnementales : transformer les places, végétaliser, sécuriser la circulation des piétons et des vélos par rapport aux voitures, etc. En conclusion, il a été dit que le plan d'urbanisme va mettre du temps afin de ne pas répéter les erreurs du passé, car il y a beaucoup de paramètres à prendre en compte.

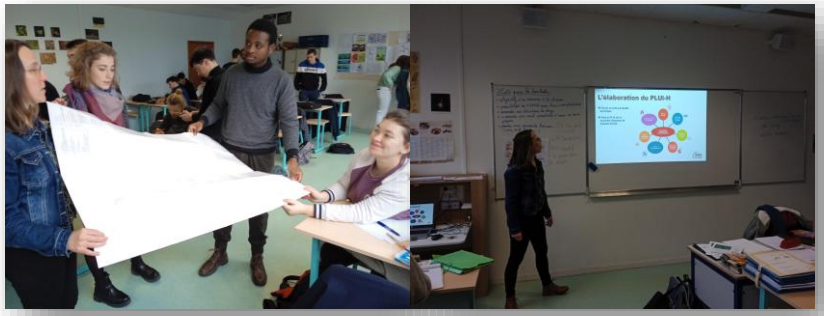
BÉATRICE BARON DRUM (CLP)





I- Animations pédagogiques auprès des scolaires :

Avec le lycée agricole de Melle Jacques Bujault, une rencontre annuelle été organisée avec la classe BTS Gestion Protection de la Nature. Une présentation sur le PLUi-H et l'inventaire des zones humides et du maillage bocager était faite à cette occasion, suivie d'un moment de discussion et de débat. 57 lycéens étaient concernés.



Aussi 5 classes de 3ème des collèges de Sauzé-Vaussais et Lezay ont bénéficié d'une animation pédagogique conçue par la communauté de communes. en lien avec leur programme de géographie. 91 collégiens étaient concernés.

Une animation à destination des enfants durant la Semaine en famille a également eu lieu le 25 octobre 2023.



J- Réunions de cercles d'acteurs :

Le PLUi-H a été l'objet de rencontres avec des cercles d'acteurs du territoire à l'initiative de la communauté de communes ou d'organismes partenaires. En présence du vice-président à l'aménagement et à l'urbanisme ainsi que d'autres élus, ces séances ont eu pour objet la présentation d'éléments de travail sur le PLUi-H et le recueil des observations et idées émises par ces acteurs, dans une logique de dialogue constructif.

Ainsi, dans le cadre des « Matinales de l'ORT », un format d'information et de sensibilisation sur les enjeux de la revitalisation des centres-bourgs mis en place par la communauté de communes, il a été question du PLUi-H à l'occasion de la matinale du 24 novembre 2024.

Cette édition a rassemblé des professionnels de l'immobilier (agences, notaires…) actifs sur le territoire. 21 personnes ont pris part à cette rencontre.

Également, en partenariat avec Initiative Mellois en Poitou, structure d'aide à la création et reprises d'entreprises dans le territoire, le PLUi-H a fait l'objet d'une rencontre avec des chefs d'entreprises lors des « Soirées Économiques » le 15 octobre 2025. « L'objet » PLUi-H a été expliqué ainsi que ses enjeux pour la sphère économique. 29 personnes y ont pris part. Des témoignages d'entrepreneurs sur des difficultés avec les zonages en vigueur ont permis d'identifier des besoins dont certains ont été pris en compte par la suite.

29 participants ont pris part à cette « Soirée économique ».





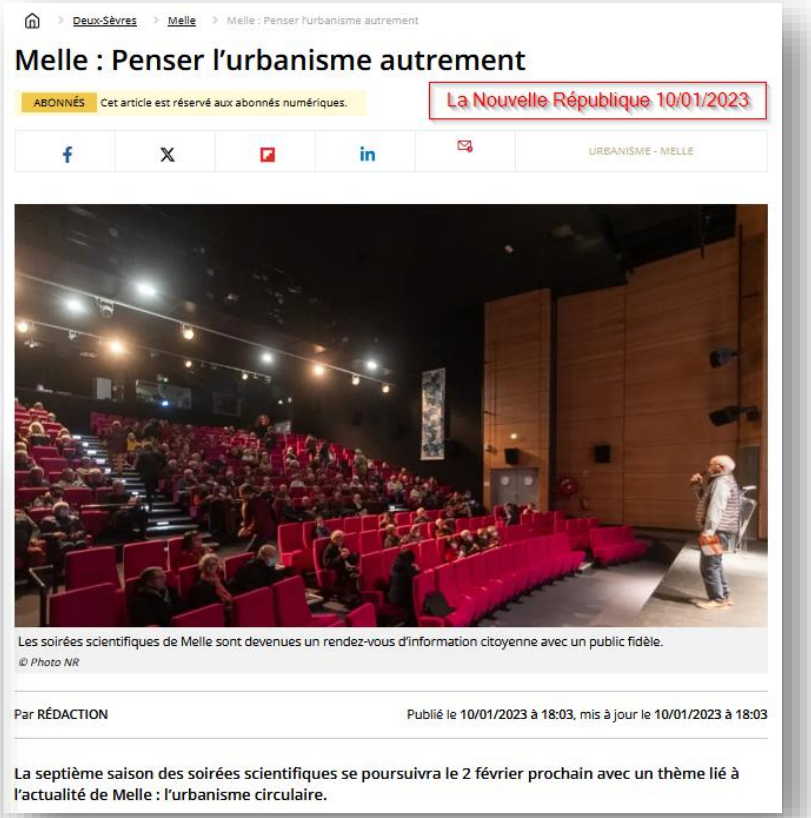
K- Les « soirées scientifiques » de la ville de Melle :

Les soirées scientifiques de Melle sont un cycle de soirées pour analyser, débattre et discuter de thématiques en lien avec l'agriculture, la nature, l'alimentation…

En partenariat avec la communauté de communes, une conférence intitulée « L'urbanisme circulaire ou l'émergence d'un modèle alternatif à l'étalement urbain », par l'urbaniste Sylvain Grisot, a été organisée le 2 février 2023.







Deux-Sèvres › Melle › Melle : Penser l'urbanisme autrement

Melle : Penser l'urbanisme autrement

ABONNÉS Cet article est réservé aux abonnés numériques.

La Nouvelle République 10/01/2023

URBANISME - MELLE

Les soirées scientifiques de Melle sont devenues un rendez-vous d'information citoyenne avec un public fidèle.
© Photo NR

Par RÉDACTION

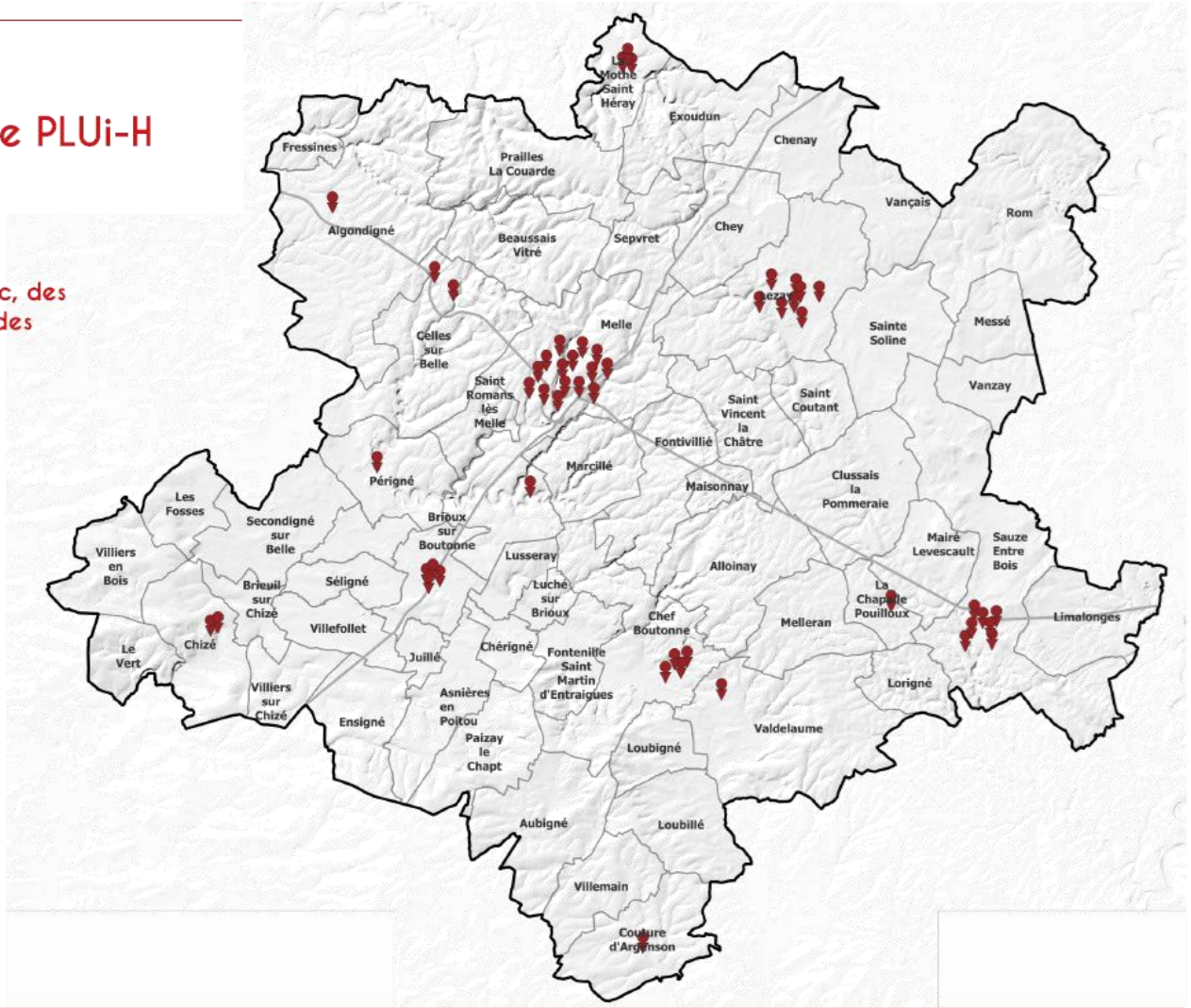
Publié le 10/01/2023 à 18:03, mis à jour le 10/01/2023 à 18:03

La septième saison des soirées scientifiques se poursuivra le 2 février prochain avec un thème lié à l'actualité de Melle : l'urbanisme circulaire.

6- Cartographie des actions sur le territoire :

Concertation et sensibilisation sur le PLUi-H dans le territoire

Actions auprès du grand public, des associations, des scolaires et des professionnels concernés.



Légende

Action réalisée

Sources : Communauté de communes Mellois en Poitou
Conception : Direction de l'aménagement, communauté de communes Mellois en Poitou - Mars 2025

Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayant droit ou ayant cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque.

0 5 10 km

IV- BILAN QUANTITATIF ET QUALITATIF DE LA CONCERTATION

1- Le nombre de participants :

L'ensemble des dispositifs de concertation et de sensibilisation a permis de mobiliser 854 personnes :

-Les 8 réunions publiques : 354 personnes,
-Les 3 ateliers de concertation : 33 personnes,
-Les randonnées pédestres commentées : 25 personnes,
-Les lycéens et collégiens rencontrés : 148 personnes,
-Les 2 réunions de cercles d'acteurs : 50 personnes,
-Sensibilisation sur l'espace public : 200 personnes,
-9 membres du conseil de développement,
Et 35 personnes inscrites sur la plateforme participative en ligne.

2-Le nombre de personnes touchées :

En plus des personnes rencontrées directement lors des actions de concertation et de sensibilisation, un nombre de personnes touchées peut être comptabilisé via les statistiques de fréquentation numériques et au nombre de dépliant explicatif PLUi-H distribué.

Le site internet de la communauté de communes :

Au total, 8918 personnes ont consulté la page dédiée au PLUi-H sur le site internet Mellois en Poitou depuis le lancement de procédure.

Le site internet dédié au PLUi-H :

1300 personnes ont consulté le site internet dédiée au PLUi-H depuis son lancement en janvier 2025.

Les réseaux sociaux :

La page officielle « Communauté de communes Mellois en Poitou » sur le réseau social Facebook a fait paraitre 57 publications sur le PLUi-H entre 2022 et 2025. Ces publications étaient également relayées par des communes via leurs pages respectives. Selon les statistiques de la page, l'ensemble de ces publications a touché 62704 personnes (nombre de personnes ayant vu ces contenus).

Le dépliant explicatif :

Ce sont 4750 exemplaires qui ont été distribués sur le territoire

3-Le nombre de contribution :

La concertation PLUi-H a généré, toutes formes confondues, 276 contributions individuelles :

-151 contributions reçues par courrier/courriel
-34 contributions recensées sur les registres papier
-75 contributions numériques sur la carte participative
-16 contributions sur le registre de contribution en ligne

En plus de ces contributions individuelles, des contributions collectives ont été émises et recensées lors des ateliers de concertation et des différentes rencontres qui ont été organisées.

4- Synthèse des contributions par thématique et prise en compte des contributions :

Pendant cette phase de concertation, des associations, des acteurs économiques et la population se sont exprimées sur de nombreux thèmes. Les remarques, interrogations et sujets évoqués sont regroupés ci-après par thématique, avec des éléments de réponse sur leur prise en compte dans le projet.

De l'ensemble des contributions recensées et analysées, plusieurs thématiques majeures et une certaine typologie des contributions peuvent être établies.

En premier lieu, il convient de distinguer deux grands types de contributions : les demandes individuelles de particuliers voulant faire valoir un intérêt particulier au classement d'une parcelle dans une zone particulière du règlement (constructible), les contributions d'interêt général recueillies auprès des associations et des groupes de citoyens rencontrés lors des actions de concertation.

Tout au long de la procédure, la concertation avec les différents acteurs a fait l'objet de documents de synthèse permettant de sensibiliser les élus et les techniciens aux problématiques soulevées par ces apports du monde associatif et citoyen.

Les observations qui ne relevaient pas du champ d'action du PLUi-H étaient adressées aux communes ou à d'autres services directement concernés, exemple : ligne de bus supplémentaire, réfection de routes, entretien des espaces verts, organisation de la circulation automobile, gestion et enlèvement des déchets, autorisations d'urbanisme factuelles...

Le travail de synthèse a permis de dégager 6 grandes thématiques :
-Évolution du foncier
-Environnement et cadre de vie
-Patrimoine bâti et paysager
-Logement et habitat
-Mobilités/déplacements
-Économie et développement territorial

A- Évolution du foncier :

Ce sont des demandes de particuliers ou d'entreprises, reçues tout au long de la procédure d'élaboration, via les différents canaux de participation. Elles concernent la constructibilité de parcelles privées.
Une réponse était apportée sous forme d'accusé réception de la demande en précisant le calendrier d'élaboration du PLUi-H et les modalités d'information et de concertation.
Durant la phase règlementaire, ces demandes ont nécessité pour chacune la mobilisation d'une analyse technique pour expertiser la pertinence et la faisabilité de la demande. Cette analyse a été conduite par les agents du service planification de la direction de l'aménagement et de l'habitat, en lien étroit avec les communes concernées par ces demandes.
Par la suite un complément de réponse avec l'analyse finale et la suite donnée à chaque demande sera apporté après l'arrêt du PLUi-H.

B- Environnement et cadre de vie :

Thème phare de la concertation, les questions environnementales sont au cœur des contributions avec, de manière générale, un plaidoyer pour la préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des paysages, notamment des haies et du bocage.

Ci-après, les principales propositions qui se sont dégagées à la suite des différentes rencontres :

En phase diagnostic :

-Les espaces naturels agricoles et forestiers sont à protéger et valoriser en tant que richesses du territoire (sylviculture, biodiversité, activités loisirs, support aux activités agricoles,...).

-La préservation des haies et du maillage bocager, tout en permettant une exploitation raisonnée est une proposition récurrente.

-La prise en compte des risques et des nuisances : pollution, transport de matière dangereuse, risque inondation ou encore la pollution visuelle du paysage par des installations éoliennes.

-La protection des monuments historiques en tenant compte de des exigences des périmètres ABF qui dans certains cas peuvent sembler trop étendu.

En phase projet :

-Préserver les continuités écologiques (Trame Verte et Bleu, fonds de vallées).

-Prendre en compte l'inventaire des cimetières protestants réalisé par l'Association de Sauvegarde des Cimetières Familiaux Protestants en vue de leur protection.

-Garder des ilots de fraicheur à l'intérieur des bourgs (densifier avec précaution).

-Travailler en coordination avec « les acteurs de l'eau » pour préserver la qualité de l'eau potable (protection des aires de captage d'eau potable).

-Plusieurs éléments naturels et patrimoniaux à protéger sont repérés sur la carte participative.

En phase règlement :

-Préserver les espaces naturels de toute construction y compris des installations éoliennes.

-Travailler la cohabitation entre les zones à vocation d'habitat et les sites d'activités dont les exploitations agricoles.

-« Sanctuariser » les zones humides.

-Végétaliser davantage les espaces publics et veiller à leur « désimperméabilisation ».

Exemple de prise en compte dans le PLUi-H :

Dans le PADD :

La concertation a permis de souligner l'importance de porter une attention forte à la thématique environnementale et au cadre de vie des habitants. Dans le PADD, un axe à part entière est dédié à la thématique environnementale, intitulé « Un territoire riche de ses patrimoines et de ses paysages qui les valorise et les ménage, pour offrir un cadre de vie favorable à la santé ».

Parmi les orientations inscrites dans cet axe :

Objectif 5 - Enrichir la biodiversité et renforcer les fonctionnalités écologiques du territoire

Objectif 5.2 Protéger la mosaïque des milieux naturels qui abritent une diversité d'habitats en reconnaissant le rôle de l'arbre et de l'eau

Objectif 5.4 (A)ménager les espaces naturels pour les mettre en valeur

...> Empêcher toute construction de nature à détériorer les qualités environnementales et paysagères des espaces naturels...

Objectif 6.1 Cultiver la richesse des paysages agricoles et naturels

...> Préserver les éléments patrimoniaux qui contribuent à la qualité des paysages : haies bocagères, boisements, arbres remarquables, petit patrimoine bâti vernaculaire, etc....

Objectif 6.4 Intégrer la composante paysagère dans tous les projets d'aménagement

Objectif 7.2 Améliorer la convivialité et la qualité des espaces publics pour promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Objectif 7.3 Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques naturels et technologiques

Dans le règlement :

Pour traduire ces orientations au règlement et au zonage, une trame de protection des espaces naturels a été mise en place par le biais d'un zonage approprié (zones N et Np) ainsi que des coefficients de pleine terre appliqué à la parcelle (espaces de pleine terre, complétées d'autres surfaces végétalisées). Cela doit garantir une meilleure présence de la nature dans les nouveaux projets.

Les zones naturelles et les zones agricoles ne permettent pas la construction d'habitations nouvelles (hormis pour les besoins de l'activité agricole d'élevage dans les zones A) mais uniquement des extensions mesurées et des annexes pour l'habitat existant.

La surface totale de zones à urbaniser est en nette diminution du fait de l'application dans ce PLUi-H de la loi climat et résilience et de son dispositif Zéro Artificialisation Nette (ZAN), ces surfaces sont ainsi plafonnées à une consommation globale de 175 ha maximum .

L'ensemble des incidences du futur PLUi-H sur l'environnement sont détaillées dans le rapport de présentation.

C- Patrimoine bâti et paysager :

Lors des randonnées commentées qui ont été organisées, la place du patrimoine dans l'histoire et l'identité du territoire a été abordée. Sans être favorables à une réglementation stricte ou trop contraignante, les personnes rencontrées sont favorables à l'idée de protection des centres bourgs anciens et des éléments notables du patrimoine ordinaire (puits, lavoir, cimetières familiaux protestants…).

Le cas des périmètres de Site Patrimonial Remarquable [SPR] (notamment à Melle et à Chef-Boutonne) et monument historique a souvent été abordé par des particuliers ayant eu à effectuer des travaux dans ces périmètres.

Autre attente forte : la conservation de l'existant tout en permettant son évolution pour le garder vivant, en ayant une connaissance suffisante des caractéristiques locales et en étant assez souple pour s'adapter au contemporain.

Faciliter les changements de destination pour une meilleure réappropriation du patrimoine lorsque c'est possible.

Aussi, l'Association de Sauvegarde des Cimetières Familiaux Protestants a sollicité la communauté de communes pour inscrire dans le PLUi-H ces cimetières au titre du patrimoine à protéger. Ayant achevé un travail d'inventaire de ces cimetières sur notre territoire, l'association a pu mettre ses données à disposition des services de la communauté de communes.

Exemple de prise en compte dans le PLUi-H :

Dans le PADD :

Objectif 6.2 Protéger le patrimoine bâti du territoire
> Protéger les sites patrimoniaux remarquables, les monuments historiques et leurs abords (églises, temples…)
> Identifier des cônes de vues vers les sites emblématiques et soigner l'intégration paysagère des projets présents dans ces axes de vue
> Préserver et mettre en valeur le patrimoine vernaculaire (puits, lavoirs, fontaines, moulins, cimetières protestants, cabanes de cantonniers, pigeonniers…)
> Valoriser les ensembles bâtis anciens (bourgs, villages, hameaux …) en respectant les codes architecturaux locaux et la dimension villageoise.

Objectif 6.3 Engager des actions en faveur de la réhabilitation du bâti et la reconversion des friches d'activités dans les bourgs et villages
> Préserver la forme et l'aspect du bâti originel tout en permettant les changements de destination et l'installation de nouvelles activités

Objectif 4.2 Permettre et encadrer les projets innovants

> Permettre l'installation d'habitat léger et/ou autonome en y consacrant des espaces dédiés

> Encourager les constructions à haute qualité environnementale

> Permettre la création ou la rénovation de logements d'architecture contemporaine en cohérence avec leur environnement urbain et paysager

Dans le règlement :

Le plan de zonage comprend une représentation graphique de tous les éléments de patrimoine bâti protégés par les dispositions du règlement. L'inventaire des cimetières familiaux protestant réalisé par l'Association de Sauvegarde des Cimetières Familiaux Protestants a été intégré.
Une note de présentation réalisée par la même association est jointe dans le rapport de présentation.

Du plus, dans le zonage, le secteur Uh correspond aux hameaux constructibles du territoire. Le règlement de ce secteur poursuit l'objectif d'une densification douce des hameaux du territoire, tout en garantissant la préservation des paysages, du patrimoine architectural et de la qualité du cadre de vie.

La prise en compte de l'inventaire des cimetières protestants réalisé par l'Association de Sauvegarde des Cimetières Familiaux Protestants en vue de leur protection au titre du patrimoine à protéger.

D- Logement et habitat :

En matière de logement et d'habitat, la concertation a mis en exergue au cours des étapes diagnostic et projet :

-Presque à l'unanimité, lorsque l'état des lieux est dressé, les participants demandent que la rénovation et la remise sur le marché des logements vacants et habitats dégradés devrait être prioritaire et étudiées avant la construction neuve et l'urbanisation de terres agricoles et naturelles.
Il est souhaité par ailleurs que les actions de réhabilitation aillent dans le sens de la transition écologique (performance énergétique des logements, consommation de ressources, prêter attention aux matériaux utilisés...).

-Autoriser de nouvelles formes d'habitat était une demande récurrente (habitats légers, habitat insolite, autonome...)

-Le besoin en matière de logement locatif est un constat partagé.

-D'autres observations et critiques ont été émises sur les densités prévues et les surfaces maximales des parcelles à vocation d'habitat qui seront autorisées. Ces orientations découlent directement du SCoT de Mellois en Poitou.

Exemple de prise en compte dans le PLUi-H :

Dans le PADD :

Un des axes du PADD intitulé « Un territoire rural multipolaire qui renoue avec une croissance mesurée de sa population en adaptant et en diversifiant son offre de logements et d'hébergements » traite entièrement de cette thématique, parmi les objectifs inscrits :

Objectif 2.2 Requalifier le parc de logements existants

> Reconquérir les logements vacants en priorité dans les bourgs (en particulier dans les communes signataires de l'Opération de Revitalisation du Territoire)

> Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé

> Améliorer les performances énergétiques des logements et adapter le bâti au changement climatique

> Adapter les logements à la perte d'autonomie et au vieillissement de la population

Objectif 2.1 Adapter l'offre de logements aux besoins des ménages

> Diversifier l'offre en termes de types d'habitat (individuel, collectif, semi-collectif)

> Encourager le développement d'un parc locatif, première étape du parcours résidentiel

> Permettre le changement de destination dans toutes les entités urbaines

Objectif 4 – S'adapter aux nouveaux modes d'habiter

Objectif 4.1 Encourager de nouvelles formes d'habitat

Objectif 4.2 Permettre et encadrer les projets innovants

Dans le POA :

Pour traduire ces orientations dans le Programme d'Orientation et d'Actions (volet « H » du PLUi-H) une stratégie en faveur de l'habitat pour 6 ans est mise en place, avec :

- Un programme d'actions partenarial :
> Objectifs quantifiés et localisés de logements/places d'hébergement par commune.
> Amélioration et réhabilitation du parc de logements publics ou privés existant (étude en cours).
> Interventions en matière foncière permettant la réalisation des actions du programme.
> Moyens financiers et intervenants mobilisés.

-Production attendue de logements locatifs sociaux et offre privée conventionnée :

> Actions auprès de publics spécifiques : personnes dites gens du voyage, personnes mal logées, défavorisées, étudiants, en perte d'autonomie.

Un dispositif d'observation :
> Conjoncture du marché immobilier.
> Suivi des évolutions constatées dans le parc de logements locatifs sociaux et le parc de logements privés.

E- Mobilités / Déplacements:

A toutes les phases de l'élaboration, la question des mobilités s'est révélée être un thème important de la concertation sur le PLUi-H avec, à titre d'exemple, 33 contributions sur la carte participative en ligne à ce sujet.

Il est toutefois utile de rappeler que ce document d'urbanisme n'est pas toujours l'outil adéquat pour répondre à la majeure partie des demandes sur le sujet (nouvelles lignes de transport en commun, fréquence des transports en commun, amplitude horaire, mise en place de navette...)

Les participants ont particulièrement insisté sur la nécessité de sécuriser, développer et faciliter les déplacements à vélo, avec notamment des circuits et des itinéraires proposés sur la carte participative en ligne.

Autre sujet mis en avant, le stationnement, dans certains bourgs. Un manque de places a été souligné.

Enfin, d'un point de vue globale, il convient de souligner que la mise en place de solutions alternatives à la voiture est perçue comme à encourager mais n'est pas vue comme une priorité.

Exemple de prise en compte dans le PLUi-H :

Dans le PADD :

Objectifs 13.3 Favoriser l'évolution des habitudes vers des alternatives à la voiture individuelle

> Faciliter des alternatives à la voiture individuelle à chaque échelle (déplacements décarbonés, déplacements doux)

> Renforcer les mobilités vers les gares situées à proximité du territoire (Saint-Maixent, Ruffec, Niort...)

> Développer des aménagements sécurisés de centre-bourg qui privilégient le piéton et le cycliste

> Promouvoir et faciliter l'accès à une offre de transport en commun

Dans le règlement :

Certaines communes ont défini des emplacements réservés au bénéfice d'aménagement d'espaces de stationnement.

Certaines communes ont identifié des cheminement piétons à préserver.

Dans les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation):

Des principes de desserte sont prescrits dans les OAP, comprenant des préconisations de desserte et de circulation douce (vélo, marche à pied...).

E- Économie et développement territorial :

Durant la phase projet, les participants ont insisté sur l'activité agricole comme une des forces du territoire. Une demande a régulièrement été mise en avant : permettre le développement des structures existantes ainsi que l'installation de nouvelles entreprises/exploitations dans le territoire.

La proximité habitat-activités et les conditions de cette cohabitation, facteur positif d'une part (emplois sur le territoire) et de nuisances d'autre part (pollution, nuisances diverses).

Il était aussi demandé à ce que le PLUi-H n'omette pas le secteur de l'artisanat et des petits commerces, qu'il contribue à la diversification économique dans le secteur agricole et para-agricole, en lien notamment avec les acteurs du secteur touristique, afin de contribuer à développer un réseau d'emploi de proximité diversifié.

Autre sujet mis en avant, les dispositions à prendre (notamment pour le logement) afin de permettre l'accueil de nouveaux habitants sur le territoire (pourvoir les emplois, vitalité économique).

Exemple de prise en compte dans le PLUi-H :

Dans le PADD :

Objectif 9 - Soutenir l'activité agricole et encourager sa pluralité tout en accompagnant ses évolutions

Objectif 9.1 Accompagner la diversification des pratiques agricoles, en particulier en faveur de pratiques raisonnées et respectueuses de l'environnement et des ressources du territoire.

> Permettre les activités liées à la diversification agricole (transformation, vente directe, agritourisme...)

> Permettre le changement de destination des bâtiments agricoles abandonnés ayant une valeur patrimoniale (type « corps de ferme »)

> Encourager le réemploi ou la renaturation des bâtiments agricoles ayant perdu leur usage

Objectif 9.2 Permettre la construction de nouveaux bâtiments pour pérenniser les activités, accueillir de nouveaux exploitants et mieux partager le foncier

> Anticiper les impacts des projets d'extension et d'infrastructures sur la fonctionnalité des exploitations.

> Permettre la création de logements en zone A quand l'activité agricole l'exige.

Objectif 9.3 Rendre possible la cohabitation harmonieuse de l'activité agricole avec son environnement.

> Pour tout projet de création ou d'extension de bâti, prévoir un traitement paysager.

> Veiller à préserver, lorsque cela est possible, des espaces tampons entre l'activité agricole et les secteurs d'habitat afin de minimiser le risque de conflits d'usages.

Dans le règlement :

Pour traduire ces orientations au règlement et au zonage, sont créées des zones UX, dédiée à l'activité économique (mixte) avec des sous secteurs :

UXa : Zone d'activités à dominante artisanale

UXc : Zone d'activités à dominante commerciale

UXi : Zone d'activités à dominante industrielle

Des logements de fonction sont autorisés dans les secteurs Uxa

et UXi.

Le règlement de la zone A autorise la construction de nouveaux bâtiments pour les besoins de l'activité agricole et des extensions pour les bâtiments existants. La construction d'une habitation est autorisée pour l'activité d'élevage.

Aussi, le règlement graphique identifie des linéaires commerciaux dans certaines communes, où il est interdit de transformer un rez-de-chaussée commercial en habitation. Cette disposition favorise le maintien des commerces en centre-bourg.